

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL PÉRICARD

1. **Loi de finances pour 1998.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

QUESTION PRÉALABLE (p. 2)

Question préalable de M. François Bayrou : MM. Marc Laffineur, Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget ; Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances ; Jean-Jacques Jegou, Christian Cabal, Daniel Feurtet, Gérard Fuchs. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 12)

MM. Jean Tardito,
Laurent Dominati, Dominique Strauss-Kahn,
ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,
MM. Elie Hoarau,

Jean-Pierre Balligand,
Dominique Perben, le secrétaire d'Etat,
Daniel Feurtet,
Charles de Courson, le secrétaire d'Etat,
Yves Cochet,
René Dosière,
Mme Michèle Alliot-Marie,
M. Jean-Pierre Brard.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 30).

3. **Ordre du jour** (p. 30).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTIE DE M. MICHEL PÉRICARD,
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt heures quarante-cinq.)

1

LOI DE FINANCES POUR 1998

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. François Bayrou et des membres du groupe de l'Union pour la démocratie française une question préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, il peut paraître étonnant de demander l'adoption d'une question préalable sur ce projet de loi de finances pour 1998.

Par nature, en effet, il y a toujours lieu de délibérer sur le budget de la France. Mais quand un projet de budget est aussi dangereux pour notre pays que celui qui nous est présenté cette année, quand il est si contraire à tout ce qui se fait à l'étranger, quand il tourne aussi résolument le dos à l'économie privée, quand il frappe aussi durement les familles, les épargnants, les entreprises, le vote d'une question préalable s'impose, car, en dépit d'une savante présentation et d'astuces bien choisies, il n'y a pas de doute, nous avons bien affaire cette année à un véritable budget socialiste : un budget de dépenses et de prélèvements qui hypothèque lourdement l'avenir.

Vous avez trop dit, monsieur le secrétaire d'Etat, lors de la présentation de cette loi de finances que c'était un budget honnête et sans artifice pour qu'on puisse vous croire. Permettez-moi donc de relever, parmi bien d'autres, deux effets d'annonce qui mettent en doute votre sincérité.

Vous annoncez une réduction à 5,5 % du taux de TVA applicable aux travaux d'amélioration dans les logements sociaux. Mais, dans le même temps, vous oubliez de dire que vous en profitez pour diminuer la part des

subventions de l'Etat, les PALULOS, pour l'amélioration de ces mêmes logements. Alors que toutes les réhabilitations de HLM étaient jusqu'à présent subventionnées entre 20 % et 40 %, personne ne sait aujourd'hui quel sera le véritable taux d'aide qui sera appliqué. Le rapporteur général n'a même pas été en mesure de nous le préciser en commission. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous prétendez par ailleurs que les dépenses d'investissement augmentent de 5,5 % en autorisations de programme et de 2,4 % en crédits de paiement, alors que les titres V et VI du budget sont en baisse de 0,4 %. Vos calculs sont, en fait, obtenus en intégrant aux dépenses d'investissement du budget général les dépenses d'investissement réalisées dans les comptes spéciaux – FNADE, FNDS, fonds forestier, etc. Ces artifices de présentation méritaient d'être dénoncés.

Dans ce projet de budget, les dépenses sont de nouveau à la hausse puisqu'elles progressent de 1,6 %. Je tiens à vous rappeler que celles du budget de 1997 auront baissé en francs constants. Autre majorité, autres moeurs. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

Eh oui !

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Mais cette prévision ne s'est pas réalisée ! C'était un simple effet d'annonce !

M. Marc Laffineur. Vous sacrifiez malheureusement les dépenses d'investissement au train de vie de l'Etat.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas vrai du tout.

M. Marc Laffineur. Les dépenses de fonctionnement progressent de plus de 3 %. Le Gouvernement, pour faire plaisir à sa majorité plurielle et aux syndicats, a renoncé à la politique de réduction des effectifs dans la fonction publique. En 1998, plus de 6 500 emplois publics seront créés. En outre, nous savons tous que les futurs bénéficiaires des 350 000 emplois-jeunes seront titularisés.

L'augmentation de l'emploi public, c'est l'endettement d'aujourd'hui et les impôts de demain. L'augmentation sensible du budget de fonctionnement va déstabiliser encore davantage l'équilibre général du budget.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Michel Meylan. C'est vrai !

M. Marc Laffineur. L'Etat continue ainsi d'emprunter plus de 100 milliards de francs pour payer ses fonctionnaires.

Votre préférence marquée pour l'emploi public se traduit par ailleurs par la remise en cause du mécanisme d'allègement des charges sociales patronales dont profitaient tout particulièrement les industries de main-d'œuvre. Près de 200 000 emplois ont été sauvés ou créés grâce à ce dispositif. Pourtant vous n'hésitez pas à faire une économie de sept milliards sur le dos des entreprises pour financer les emplois-jeunes en 1998. L'emploi privé, créateur de richesses, est une fois de plus mis à contribution.

Pour présenter un projet de budget en conformité avec les critères de Maastricht, vous avez dû sacrifier l'investissement. Les dépenses en capital qui ont pourtant les effets les plus directs sur l'emploi dans les secteurs concernés comme le bâtiment et les travaux publics servent donc malheureusement de variables d'ajustement. Elles sont en recul de plus de sept milliards.

Que dire également des coupes opérées dans les crédits d'équipement de nos armées à hauteur de 11 milliards de francs, qui remettent purement et simplement en cause la loi de programmation votée il y a un an, sans parler du risque de suppression de 20 000 à 30 000 emplois que cela risque d'entraîner ?

Au total, ce budget n'engage donc pas un programme de réduction en termes réels de la dépense publique. Pour afficher un déficit budgétaire en baisse, vous êtes donc contraints d'agir sur les recettes. A ce propos, vous avez accusé à maintes reprises l'ancienne majorité d'avoir massivement augmenté les prélèvements obligatoires pour combler les déficits que vous nous aviez laissés en 1993.

M. Michel Meylan. Très juste !

M. Marc Laffineur. Logiquement, votre première décision aurait dû être de les diminuer. Vous avez fait l'inverse. Avec l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, vous avez même porté le taux des prélèvements obligatoires à 46 % du produit intérieur brut, record absolu dont vous n'avez pas à être fier.

M. Michel Meylan. C'est la faillite !

M. Marc Laffineur. Sur votre lancée, vous avez également décidé de relever un grand nombre de taxes, d'impôts, de cotisations, l'IS dont on vient de parler, la TIPP, la redevance télévision, les taxes sur l'épargne et sur les tabacs. En quelques mois, ce sont plus de 60 milliards de prélèvements supplémentaires qui ont été annoncés.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vraiment, vous manquez de pudeur !

M. Marc Laffineur. Monsieur le rapporteur général, vous nous dites en permanence que nous avons augmenté les impôts. Donc, votre première décision aurait dû être de les diminuer.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Surtout sur l'essence et les cigarettes, n'est-ce pas ?...

M. le président. Messieurs, s'il vous plaît !

M. Marc Laffineur. Au-delà de cette ponction massive, il est frappant de constater combien vos mesures relèvent, par leur caractère cumulatif et ciblé sur certaines catégories d'agents économiques, du parti-pris idéologique et du non-sens économique.

M. Didier Migaud, rapporteur général. La mauvaise foi a des limites, y compris en politique !

M. Marc Laffineur. C'est mesurer figureront, à n'en pas douter, en bonne place dans les annales de notre fiscalité.

Jamais, par exemple, on n'avait pris en si peu de temps des mesures affectant aussi sensiblement le pouvoir d'achat d'une catégorie de Français.

L'accumulation de mesures prises à l'encontre des familles dans le cadre du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la sécurité sociale va provoquer, pour certains ménages appartenant aux classes moyennes, une perte de revenus de plus de 10 %, sans même tenir compte de l'annulation de la baisse d'impôt votée par la précédente majorité et qui bénéficiait prioritairement aux familles.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est quoi les classes moyennes, pour vous ?

M. Marc Laffineur. Vous savez bien !

M. Michel Meylan. Provocation ! Ne répondez pas, c'est de la provocation !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Non, je ne sais pas. Qu'est-ce que vous appelez les classes moyennes ?

M. Marc Laffineur. Curieuse conception de la justice sociale où le seul fait d'avoir des enfants devient un critère discriminant pour contribuer à un effort de solidarité qui devrait pourtant être partagé par tous. (*Protestation sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste. - Applaudissement sur les bancs du groupe d'union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Quelles sont donc ces classes moyennes ?

M. le président. N'interrompez pas l'orateur. Il fait son exposé, et il a seul la parole.

M. Marc Laffineur. Merci, monsieur le président.

Votre politique, monsieur le ministre, revient de fait à demander davantage aux familles avec plusieurs enfants, qui disposent pourtant, à revenus équivalents d'un niveau de vie largement inférieur aux célibataires ou aux couples sans enfant.

Curieuse conception de la justice sociale, où l'on choisit le couperet de la mise sous condition de ressources pour les allocations familiales ! Nous aurons l'occasion de revenir bien plus longuement sur cette mise sous condition de ressources des allocations familiales lors de la discussion du projet de loi de financement sur la sécurité sociale.

Je souhaite simplement à mon tour réitérer les mises en garde, faites par de nombreux députés sur tous les bancs de cette assemblée, et par toutes les associations familiales, sur le risque historique que vous faites peser sur l'avenir de notre politique familiale et sur les fondements mêmes de notre système de protection sociale en remettant en cause le principe d'universalité de ces allocations.

M. Jean-Jacques Jegou. Très juste !

M. Marc Laffineur. La majorité et le Gouvernement sont, depuis peu, ébranlés dans leurs certitudes.

Les plafonds de ressources ont été revus à la hausse. On a, par ailleurs, entendu récemment Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, évoquer la possibilité de revoir cette mesure dès 1999, faisant par là même preuve d'une grande incohérence.

En effet, de deux choses l'une. Ou vous soutenez cette disposition, et vous devez avoir le courage de l'assumer. Ou vous l'estimez mauvaise et injuste – ce qu'elle est effectivement –, et, dans ce cas, il vaut mieux l'oublier tout de suite.

Dois-je faire également remarquer que la manière dont a été prise cette décision fait peser un sérieux doute sur la sincérité de la méthode du Gouvernement dont vous vous prévaliez, méthode fondée sur le dialogue continu et l'attention scrupuleuse à l'égard des Françaises et des Français, selon les propres mots du Premier ministre ?

Vous avez en effet décidé de plafonner les allocations familiales en dépit de l'opposition unanime de tous les syndicats et de toutes les associations familiales. Est-ce là votre conception de la concertation ?

De même, votre décision d'imposer par la loi le passage aux 35 heures, qui a mis vendredi dernier le patronat devant le fait accompli au risque de fragiliser le dialogue social dans notre pays, relève assurément plus du coup prémédité que de la volonté de négociateur.

Mais revenons à ce projet de budget, et plus particulièrement à la mesure fiscale qui va toucher de nombreuses familles, je veux parler de la diminution de moitié de la réduction d'impôt pour emploi de proximité, mesure qu'on ne peut dissocier de la réduction du même montant de l'allocation de garde d'enfant à domicile en raison de l'effet cumulatif de ces deux dispositions.

Permettez-moi à ce propos de vous citer un court extrait de l'éditorial d'un journal féminin de la semaine dernière...

M. Gérard Fuchs. Ah ! Il lit *Elle* !...

M. Marc Laffineur. ... qui traduit bien, je crois, l'état d'esprit de nombreuses femmes actives à l'encontre de votre politique à l'égard des familles.

M. Jean-Louis Idiart. *Point de vue - Images du Monde* ?...

M. Marc Laffineur. Je cite :

« En retranchant de leurs revenus la moitié de l'AGED et des avantages fiscaux pour les emplois à domicile, on oblige à nouveau pas mal de familles, et donc de mères, à jongler avec boulot et marmots. Sur le principe, c'est un beau retour en arrière. Car franchement, ce n'est pas la toute petite minorité de très riches qui va pâtir de ces mesures, mais bon nombre de mères actives, seules ou en couple, appartenant aux fameuses classes moyennes archicupabilisées. »

M. Jean-Jacques Jegou. Eh oui !

M. Michel Meylan. Il faut le dire !

M. Marc Laffineur. Ainsi, monsieur le rapporteur général, vous vous trompiez de cible lorsque, l'année dernière, sur les bancs de l'opposition, vous défendiez, avec votre collègue Augustin Bonrepaux, l'interdiction du cumul entre l'AGED et la réduction d'impôt, en n'ayant pas de mots assez durs pour dénoncer ce privilège exorbitant accordé aux plus favorisés.

M. Augustin Bonrepaux. Exorbitant, c'est le mot !

M. Marc Laffineur. En effet, l'immense majorité des ménages qui sont contraints, en raison de l'activité professionnelle des deux parents...

M. Didier Migaud, rapporteur général. « L'immense majorité » ? Vous devriez relativiser !

M. Marc Laffineur. ... d'employer à plein temps une aide à domicile pour la garde des enfants seraient dans l'impossibilité d'assumer seuls le coût de cet emploi.

La baisse de moitié à la fois de l'AGED et de la réduction d'impôt, telle que la prévoit actuellement le dispositif du Gouvernement, pénalisera d'abord des jeunes couples d'actifs en milieu urbain, notamment dans la région parisienne.

M. Michel Bouvard. Pas seulement !

M. Marc Laffineur. Et quand bien même votre nouveau dispositif ne toucherait que quelques dizaines de milliers de foyers, il reste, par sa brutalité, d'une profonde injustice.

Le Gouvernement, sous la pression des associations familiales, des élus de l'opposition et même de certains membres de votre majorité, se déclare maintenant prêt à

revenir en partie ou en totalité sur la réduction de l'AGED. Fort bien, mais espérons que ce ne sera pas l'occasion de diminuer davantage encore, au détriment des familles, la réduction d'impôt pour les emplois à domicile ! A cet égard, on peut avoir quelque inquiétude après avoir entendu le rapporteur général dénoncer de nouveau, en commission des finances, un flagrant mélange des genres entre les deux dispositifs. M. Migaud devra nous éclairer sur ses vraies intentions durant le débat budgétaire.

Diminuer aussi subitement et massivement la réduction d'impôt pour les emplois à domicile aura non seulement des conséquences sur la vie des familles, mais aussi, bien évidemment, sur l'emploi. Et dans ce domaine, le mieux est l'ennemi du bien. Car, au nom de la justice fiscale, vous risquez d'être responsables de la pire des injustices sociales, c'est-à-dire de créer du chômage en excluant du marché du travail bon nombre de personnes peu qualifiées, en grande majorité des femmes – c'est encore à elles que vous vous en prenez – ...

M. Augustin Bonrepaux. Vous défendez les privilèges !

M. Marc Laffineur. ... qui auront beaucoup de mal à retrouver du travail et n'auront parfois d'autre choix que d'accepter un emploi non déclaré.

M. Michel Meylan. Ils n'aiment pas les femmes !

M. Marc Laffineur. Est-ce là votre conception du progrès social ?

Martine Aubry a beau jeu, pour justifier cette mesure, d'agiter comme un chiffon rouge le taux de 80 % de prise en charge par l'Etat des emplois à domicile.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cela vous gêne que ce soit une femme !

M. Marc Laffineur. Moi, je n'ai rien contre les femmes. C'est plutôt vous !

Mais n'est-ce pas Martine Aubry elle-même qui vient de faire adopter un texte prévoyant la création de 350 000 emplois-jeunes financés à 80 % sur fonds publics ? Là encore, quel manque de cohérence !

Faut-il ajouter que le plafond de 80 % de prise en charge par l'Etat et les organismes sociaux ne concerne que moins de 5 % des quelque 800 000 emplois familiaux ? Et surtout, ce taux n'a guère de signification si on ne le met pas en balance avec les recettes apportées aux régimes sociaux et au fisc à la fois par le salaire de la personne employée à domicile et par l'employeur. Or, avec la réduction brutale de l'incitation fiscale, un certain nombre de foyers, pour éviter une baisse trop importante de leur niveau de vie, risquent non seulement de supprimer les emplois familiaux qu'ils avaient créés, mais aussi de réduire ou de renoncer à l'activité professionnelle d'un des deux conjoints, qui sera bien évidemment la femme dans l'écrasante majorité des cas, pour qu'il puisse s'occuper des enfants. Autant de pertes de recettes pour l'Etat et de charges nouvelles pour les ASSEDIC !

Souhaite-t-on vraiment aboutir à ce résultat ? N'est-il pas préférable que la collectivité finance un emploi répondant à une vraie demande plutôt qu'un chômeur ? Il faut rappeler que près de 200 000 emplois ont pu être créés depuis l'instauration de la réduction fiscale en 1991.

Le Gouvernement tente de minimiser l'impact de cette mesure et affirme qu'elle ne concernera que moins de 5 % des foyers fiscaux qui bénéficient de la réduction d'impôt, ceux qui font état de dépenses excédant 45 000 francs par an. Les chiffres que vous avez rendus publics sont notoi-

rement sous-évalués, et vous le savez bien, car ils remontent à l'imposition des revenus de 1995, c'est-à-dire au tout début de la montée en charge du dispositif. Puisque vous avez minoré le gain procuré par le nouveau plafonnement, vous pourriez, sans grand risque pour l'équilibre budgétaire, relever le plafond. Ce ne pourrait être que bénéfique pour l'emploi.

Dur envers les familles, ce budget l'est également pour les épargnants.

M. Julien Dray. Les gros !

M. Marc Laffineur. Non, les petits !

M. Augustin Bonrepaux. Les petits, vous ne vous en préoccupez pas !

M. Julien Dray. Vous les avez pressurés pendant des années !

M. Marc Laffineur. Je parle des petits épargnants qui ont souffert toute leur vie pour pouvoir économiser un peu d'argent !

Là encore, la ponction fiscale qu'ils subissent est sans précédent par sa soudaineté et son ampleur : près de 20 milliards de francs. Et à voir les amendements déposés par votre majorité plurielle, ce n'est malheureusement qu'un début ! Qui plus est, j'y insiste, vous vous attaquez non pas aux grands spéculateurs, mais aux épargnants les plus modestes. Le plafonnement de la restitution de l'avoir fiscal en est une illustration flagrante.

M. Michel Meylan. Ce sont des faiseurs de pauvres !

M. Marc Laffineur. En durcissant le régime fiscal de l'assurance vie...

M. Augustin Bonrepaux. C'est vous qui avez supprimé la déduction des primes !

M. Marc Laffineur. ... vous vous en prenez également au produit d'épargne préféré des Français après le livret A, puisque plus d'un foyer sur deux a souscrit une assurance vie. La rétroactivité des nouvelles dispositions fiscales en la matière aura pour effet de taxer des intérêts accumulés parfois depuis plus de vingt ans, fera perdre à de nombreux Français toute confiance dans la parole de l'Etat. Or notre système fiscal devrait avant tout assurer la stabilité, la sécurité et la non-rétroactivité pour donner confiance aux investisseurs.

M. Jean-Louis Idiart. En échange, rien !

M. Marc Laffineur. Votre politique fiscale, en s'attaquant aux entreprises, va également à l'encontre de l'emploi. La suppression de la déduction fiscale de la provision pour fluctuation de cours mettra en difficulté de nombreuses petites entreprises et fragilisera donc l'emploi dans des industries comme celle du bois ou du cuir.

M. Michel Bouvard. Ou encore des métaux non ferreux.

M. Marc Laffineur. En décidant de remettre en cause le régime fiscal des quirats, qui n'a même pas un an d'existence, vous risquez de tuer la navigation marchande et de priver d'activité de nombreux chantiers navals. Des élus communistes vous ont même alertés à ce sujet.

M. Jean Tardito. Il y a des années que nous parlons de la crise de la marine marchande !

M. Marc Laffineur. Quand on fait fausse route, il faut savoir le reconnaître, d'autant que cette mesure s'ajoute à l'augmentation de l'impôt sur les sociétés que vous avez votée la semaine dernière.

Il faut également savoir regarder au-delà de nos frontières. Votre politique va à contre-courant de ce qui se fait dans les autres grands pays industrialisés. Etre seul n'est pas obligatoirement un signe de supériorité.

M. Jean-Louis Idiart. Vous en savez quelque chose !

M. Marc Laffineur. Exception française ne rime pas forcément avec excellence. Tous nos partenaires, qu'ils aient une majorité de droite ou de gauche, mettent en œuvre des politiques différentes de la vôtre.

M. Jean Vila. Et les trente-cinq heures ?

M. Marc Laffineur. Ils réduisent les dépenses publiques, ils diminuent les impôts, ils favorisent l'initiative personnelle, ils privatisent les services publics, ils incitent leurs concitoyens à travailler plus et mieux.

Le schéma de pensée des socialistes français n'a pas évolué depuis les Trente Glorieuses. Or la croissance a changé de nature. Elle est instable. Elle est le fruit du secteur tertiaire, de la communication, de la diffusion des connaissances. Mais vous rêvez toujours d'un pays où l'emploi serait de la responsabilité de l'Etat et des grands conglomérats !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Caricature !

M. Marc Laffineur. Ce modèle de développement, qui repose sur les grandes entreprises, a vécu. Aujourd'hui, ce sont les PME qui créent les emplois ; ce sont les PME, les travailleurs indépendants, les professions libérales qui créent la richesse. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Julien Dray. Vous les avez écrasés !

M. Marc Laffineur. Nos voisins l'ont compris et adaptent en conséquence leur législation fiscale et sociale.

M. Julien Dray. Et les 130 milliards d'impôts supplémentaires de Juppé ?

M. Marc Laffineur. Si vous pensez que nous avons trop augmenté les impôts, il fallait les diminuer !

M. Julien Dray. 130 milliards en un mois, c'est un record historique !

M. Marc Laffineur. Mais la première chose que vous faites, c'est de les augmenter encore de 60 milliards ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Le projet de budget du gouvernement de Tony Blair, présenté le 2 juillet dernier à la Chambre des communes, pourrait faire figure chez nous de contre-budget tant il est, dans ses objectifs et ses moyens, éloigné du chemin emprunté par votre gouvernement. Afin d'encourager l'investissement et l'initiative, le gouvernement britannique a décidé de baisser de deux points le taux de l'impôt sur les sociétés ainsi que le taux de l'impôt sur les PME, et de maintenir la tranche supérieure du barème de l'impôt sur le revenu à 40 %. Il souhaite, par ailleurs, engager une vaste transformation de l'Etat – providence, afin d'encourager le travail et non la dépendance. Il ne faut pas aller chercher plus loin les raisons de la baisse impressionnante du chômage au Royaume-Uni : 25 % sur les douze derniers mois, pour un taux de chômage qui vient de passer sous les 5 % ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Julien Dray. Il suffit d'éliminer les chômeurs des statistiques !

M. le président. Monsieur Dray...

M. Marc Laffineur. Tony Blair se félicite de notre politique, mais c'est pour ajouter qu'elle permettra d'attirer au Royaume-Uni des investisseurs, des entreprises et les meilleurs cerveaux !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Encore le syndrome de l'émigré !

M. Marc Laffineur. D'ailleurs, les jeunes diplômés français, les cadres expérimentés sont de plus en plus nombreux à s'expatrier à Londres, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Par-tout dans le monde !

M. Marc Laffineur. Chez tous nos autres partenaires, les gouvernements adoptent également des budgets de maîtrise des finances publiques.

Quant à votre décision d'imposer de manière autoritaire et unilatérale le passage aux trente-cinq heures le 1^{er} janvier 2000, qu'en dire sinon qu'elle nous éloigne encore davantage des comportements communs aux pays développés ? Même le SPD a abandonné l'idée des trente-cinq heures dans son programme économique ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous n'êtes pas au courant !

M. Julien Dray. C'est de la désinformation !

M. Marc Laffineur. Son leader, Gerhard Schroeder, a d'ailleurs déclaré que la décision prise par le gouvernement français était une bonne nouvelle pour les entreprises allemandes, car elle leur permettrait de gagner des parts de marché.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est le « parti de l'étranger », comme disait Chirac ! C'est Cochin bis !

M. Marc Laffineur. M. Schroeder a compris que les expériences de réduction du temps de travail menées dans son pays n'étaient pas concluantes et avaient contribué à détériorer la compétitivité de l'industrie allemande. Ces réductions sont d'ailleurs progressivement abandonnées, sauf lorsqu'elles sont accompagnées d'un assouplissement de la réglementation globale sur le travail.

La France est donc en train de s'isoler.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est tragique !

M. Marc Laffineur. Je sais que les communistes et une partie du groupe RCV ne souhaitent qu'une chose : faire sortir la France de l'Union européenne !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ben voyons !

M. Jean Vila. N'importe quoi !

M. Jean Tardito. Parlez pour vous, pas pour nous !

M. Marc Laffineur. Cette option, que vous partagez, condamnerait la France à un déclin irrémédiable. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Meylan. M. Laffineur a raison ! Vous êtes des faiseurs de pauvres !

M. Jacques Laffineur. Y a-t-il une autre voie pour notre pays que celle que vous nous proposez à travers ce projet de loi de finances ? Assurément oui : c'est le choix de la liberté au service du progrès économique et social.

Le développement de l'initiative des individus et des entreprises passe nécessairement par une baisse des prélèvements fiscaux et sociaux, qui doit être réalisée parallèlement à la baisse des dépenses. Vous auriez actuellement les moyens de conduire une telle politique grâce à l'embellie de l'économie française qui dégage de nouvelles marges de manœuvre.

M. Michel Meylan. Avec tout ce qu'on vous a laissé !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Sur-tout des dettes !

M. Marc Laffineur. Monsieur le président de la commission des finances, ce que nous vous avons laissé en 1997 est beaucoup mieux que ce que vous nous aviez laissé en 1993.

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. Marc Laffineur. Le déficit public a atteint 6,1 % cette année-là, car vous aviez voté un budget reposant sur une croissance de 2 %, qui est en réalité descendue à moins 1 %.

M. Julien Dray. Vous, vous avez pris deux ans de retard sur la croissance mondiale !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Laffineur.

M. Marc Laffineur. Vous m'avez déjà interrompu et je vous ai déjà répondu !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je voulais juste vous dire que je vous remercie de nous avoir laissé la place !

M. Marc Laffineur. Aujourd'hui, la réduction des taux d'intérêt allège nettement la contrainte de la charge de la dette et la reprise de la croissance devrait procurer à l'Etat plus de 15 milliards de francs de recettes supplémentaires.

Voilà pourquoi la baisse de l'impôt sur le revenu initiée par le précédent gouvernement devrait être poursuivie, non seulement au nom de l'efficacité économique, car le taux marginal actuel, parmi les plus élevés d'Europe, freine l'initiative, mais aussi au nom de la justice sociale, car cette réforme favoriserait les familles les plus modestes par l'incorporation de la décote au barème.

Voilà pourquoi la baisse de la TVA, que nous avions dû augmenter de manière temporaire (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), pourrait être maintenant engagée.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous ne manquez pas d'air !

M. Marc Laffineur. C'était d'ailleurs l'une de vos promesses.

Voilà pourquoi il faut poursuivre l'allègement du coût du travail sur les bas salaires, alors que vous faites exactement l'inverse puisque vous augmentez les cotisations sur les salaires entre 1,3 et 1,33 % du SMIC.

A l'inverse de ce que vous faites dans ce budget, les dépenses devraient être ajustées en fonction des recettes. Cela nécessiterait d'engager un vrai programme de diminution du train de vie de l'Etat, en réduisant les effectifs de la fonction publique, en réorientant les dépenses en faveur de l'investissement, en engageant de véritables réformes de structures pour améliorer l'efficacité de l'Etat : je pense à l'approfondissement nécessaire de la décentralisation.

Voilà quelques propositions qui montrent qu'une autre politique est possible pour notre pays. Nombre d'entre elles figurent d'ailleurs dans les conclusions du rapport

d'audit que vous avez commandé à MM. Bonnet et Nasse, et qui montre clairement que les dépenses publiques sont trop élevées. Il est vrai que ce rapport ne semble plus faire partie de vos lectures favorites, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous qui indiquiez pourtant, il y a quelque temps, qu'il devait inspirer la politique budgétaire du Gouvernement.

Aujourd'hui, vous choisissez malheureusement de différer les réformes de fond pour préserver l'apparence du présent. Rien d'ambitieux n'est entrepris pour réduire l'interventionnisme public, pour desserrer l'étau fiscal qui pèse sur les entreprises et les particuliers, pour réduire les frais généraux de la nation.

Votre budget est un budget anti-famille, anti-emploi, anti-épargnants, anti-entreprises.

M. Julien Dray. Anti-droite !

M. Marc Laffineur. C'est un budget d'isolement et de renoncement. C'est une occasion manquée pour la France.

Voilà pourquoi, au nom du groupe UDF, je demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous aviez demandé une heure : au bout d'une demi-heure, vous baissez pavillon !

M. Marc Laffineur. Vous voulez que je continue?...

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Il ne faut pas abuser des bonnes choses !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au budget.

M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur Laffineur, je tiens à répondre à un certain nombre d'arguments que vous avez un peu aventureusement avancés.

Vous avez commencé par une transposition erronée d'une mesure de 1997 sur 1998 : je veux parler de l'abaissement de la TVA relative aux logements sociaux. Il est vrai que le Gouvernement précédent avait diminué du taux normal au taux réduit la TVA sur les travaux de construction de logements sociaux, mais il en a profité pour diminuer le budget du logement social de 2 milliards de francs.

M. Marc Laffineur. Et les PALULOS ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. En ce qui nous concerne – je réponds à votre question –, cette mesure, qui est étendue aux travaux de réhabilitation, est prise sans diminuer en quoi que ce soit le taux de subvention des PALULOS.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Bien sûr !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Louis Besson et nous-mêmes y avons veillé.

M. Marc Laffineur. Ce n'est pas ce que le rapporteur général nous a dit !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je n'ai rien dit d'autre.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Cela signifie que les 2,2 milliards de francs économisés sur les travaux de réhabilitation seront consacrés par les organismes HLM à

l'installation de gardiens et à l'amélioration du cadre de vie. Notre pratique en la matière est donc inverse de celle mise en œuvre il y a un an.

En ce qui concerne les investissements, je suis tout à fait en mesure de justifier les chiffres annoncés et nous y reviendrons plus précisément au cours du débat. Je rappelle simplement que, pour 1997, les autorisations de programme avaient baissé de 21 %. Le contraste avec 1998 est donc frappant.

S'agissant des carburants, vous aviez majoré de 27,73 centimes la taxe sur l'essence sans plomb en 1995. La hausse que nous proposons est limitée à 8 centimes, ce qui représente une différence notable.

En ce qui concerne les effectifs, vous avez opposé les suppressions d'emplois qui figuraient dans le précédent budget et les créations d'emplois proposées dans celui-ci. Il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire des effectifs civils car, vous le savez, l'an dernier, plus de 6 000 emplois militaires avaient été ajoutés dans le cadre de la loi de programmation militaire. Donc, la vraie comparaison doit avoir lieu entre la diminution de 5 000 emplois civils dans la loi de finances de l'an dernier et les quelques 500 qui sont ajoutés cette année.

Je dois dire que, en tant que membre du Gouvernement, je ne rougis pas d'avoir ajouté des postes d'enseignants dans le supérieur, ou de surveillants de prison.

M. Michel Meylan. C'était prévu !

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Mais pas budgété, monsieur Meylan !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Donc, en la matière, vous n'avez pas de leçon à nous donner.

En ce qui concerne le déficit, je vous rappelle que le déficit primaire, c'est-à-dire le déficit de l'Etat avant paiement des charges d'intérêts, était l'an dernier de 57 milliards de francs, et que nous le ramenons à 25 milliards. Cela permet de justifier que, si nous continuons sur ces traces, nous arriverons à ce que Dominique Strauss-Kahn évoquait dans son discours, c'est-à-dire à stabiliser la dette qui en a bien besoin, après avoir progressé de 1 400 milliards entre 1993 et 1997.

M. Jean-Jacques Jegou. A qui la faute ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. La dette, c'est vous !

M. Christian Cabal. Ne dites pas d'imbécilités : la dette c'est vous !

M. Julien Dray. La dette, c'est vous avec le gouvernement Balladur entre 1993 et 1995 !

M. le président. Messieurs, n'interrompez pas le ministre !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous avez dit encore, monsieur Laffineur, que nous avons majoré les prélèvements obligatoires cette année. Mais, si vous comparez le montant des impôts du projet de loi de finances initial de 1997, celui que vous avez voté, et l'état révisé de 1997, vous constaterez qu'il y a une progression de 8 milliards de francs. Ainsi, le relèvement de l'impôt sur le bénéfice des sociétés de 22 milliards de francs vient, pour sa plus grande majorité, compenser des recettes fiscales qui avaient été surestimées dans la loi de finances initiale.

M. Marc Laffineur. Demandez aux chefs d'entreprise ce qu'ils en pensent !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Sur les familles, vous avez repris des propos qui ne sont pas tout à fait neufs, mais qui méritent une réponse. Actuellement, une famille de deux enfants qui a des revenus élevés perçoit, pour élever ses enfants, une aide de 85 000 francs, contre 30 000 francs pour une famille modeste. L'équité dont vous vous réclamez – ou l'égalité, ce qui revient au même – ne devrait-elle pas conduire à verser la même somme pour tous les enfants, quelle que soit la situation de leur famille ? Nous n'en venons pas à cette extrémité. Simplement, en fixant la réduction d'impôt à 45 000 francs, nous nous situons à mi-distance entre le niveau excessif de 90 000 francs et le niveau initial de 25 000 francs. Je vous rappelle que 45 000 francs d'impôt, cela correspond à un revenu de 430 000 francs pour une famille avec deux enfants, ce qui n'est pas tout à fait un revenu de classe moyenne.

M. Augustin Bonrepaux. Voilà les catégories sociales que l'opposition défend !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Sur l'emploi, je voudrais répéter à propos de la provision pour fluctuation de cours que le Gouvernement est tout à fait ouvert à des aménagements de la disposition qu'il propose, de façon que les PME du bois, du cuir ou d'autres secteurs encore soient épargnées par cette mesure.

Sur les quirats, je ne résiste pas au plaisir de vous dire que, malheureusement, chaque emploi qui a été sauvé par cette procédure a coûté au contribuable, c'est-à-dire à chacun d'entre nous, 5,4 millions de francs par emploi.

M. Michel Bouvard. C'est moins que la Chapelle-Darblay !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je pense que cette somme est excessive et justifie qu'on supprime cette disposition, tout en étant attentifs à la construction navale et à la marine marchande. En la matière, nous n'avons pas de leçon à recevoir.

M. Marc Laffineur. Vous expliquerez cela à M. Evin à Saint-Nazaire !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je lui expliquerai volontiers...

Quant au service public, vous avez eu honte, en quelque sorte, de l'exception française en ce domaine. Comment l'élu d'une circonscription partiellement rurale peut-il s'étonner des efforts qui ont été entrepris par tous les gouvernements – et pas seulement par le nôtre – pour faire en sorte qu'il y ait partout une école, un bureau de poste, une implantation du Trésor public ? Selon nous, sacrifier les services publics en diminuant de façon indistincte les effectifs ne va pas dans le bon sens.

Citant M. Blair en exemple, vous dites qu'il faudrait pousser les Français à travailler plus et mieux. Si vous avez eu l'occasion de voir à la télévision le dimanche soir quatre émissions intitulées *Les Raisins de la colère*, vous aurez pu constater que beaucoup de Français veulent travailler mais ne trouvent pas de travail.

M. Marc Laffineur. Avec ce que vous prévoyez, vous allez encore augmenter le chômage !

M. le secrétaire d'Etat au budget. La politique du Gouvernement, soutenu par sa majorité, vise précisément à fournir du travail à des personnes qui en cherchent. Le discours moralisateur sur les personnes assistées me paraît quelque peu déplacé.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont et M. Jean-Louis Idiart. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. En ce qui concerne les PME, qui a instauré en 1995 une surtaxe de 10 % sur les entreprises, quelle que soit leur taille ? Le gouvernement que vous souteniez !

M. Marc Laffineur. Alors pourquoi ne pas la diminuer aujourd'hui ?

M. le secrétaire d'Etat au budget. Nous proposons précisément de la diminuer pour les entreprises petites et moyennes qui créent des emplois. J'espère que vous aurez à cœur de voter l'amendement qui va dans ce sens.

Au total, je trouve que la question préalable que vous avez déposée manque particulièrement de fondement. Le projet de budget qui vous est proposé est bon pour l'emploi, bon pour la justice sociale et bon pour l'Europe. Par parenthèse, il est assez curieux que vous ayez parlé d'isolement de la France alors qu'une partie des dispositions prises par le Gouvernement vise justement à nous remettre dans la trace de l'euro, dans laquelle nous n'étions pas aux mois de juin et de juillet. Si vous êtes attaché à la construction européenne, ce que je crois, vous devez admettre qu'il fallait prendre des mesures correctrices. Comme l'a souligné Dominique Strauss-Kahn, ce budget n'est pas indolore, mais il est juste et tourné vers l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Mes chers collègues, le secrétaire d'Etat au budget a pris la peine de répondre longuement.

M. Julien Dray. Contrairement à d'autres !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je me permettrai donc d'être plus bref.

A propos des créations d'emplois dans la fonction publique, nous assumons pleinement vos décisions. D'ailleurs, ces emplois supplémentaires correspondent à des demandes.

M. Marc Laffineur. Qui va les payer ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... qui sont formulées par vous lorsque vous êtes dans vos circonscriptions et que vous vous opposez, par exemple, à des fermetures de classes ou que vous vous plaignez du manque de personnel dans les hôpitaux. S'agissant des effectifs de la fonction publique, il ne faudrait pas que vous ayez deux discours : l'un pour votre circonscription et l'autre pour l'hémicycle qui serait totalement contraire à celui du terrain. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Très bien !

M. Jean-Louis Idiart. Absolument !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Juste une précision en ce qui concerne les chiffres que vous avez cités : le solde net de créations d'emplois est, non pas de 6 000, mais exactement de 490 au niveau des emplois civils.

M. Michel Meylan. Ce ne sont pas les bons chiffres !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Si l'on prend en compte les emplois militaires, mais cela résulte de la professionnalisation de l'armée, 6 000 emplois sont effectivement créés. Mais c'est la conséquence d'une loi que vous avez vous-même votée, monsieur Laffineur.

M. Marc Laffineur. Mais vous ne la respectez pas pour les investissements !

M. Michel Bouvard. Voulez-vous remettre en cause cette loi, monsieur le rapporteur général ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Les chiffres sont là : 6 000 emplois militaires d'active, 1 366 emplois civils également dans les armées. Ils sont à comparer aux 32 000 emplois d'appelés qui, du coup, seront supprimés.

Sur le train de vie de l'Etat, l'augmentation des dépenses de l'Etat n'aura jamais été aussi contenue, avec un certain nombre de priorités affirmées.

M. Jean-Jacques Jegou. Ce n'est pas vrai !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je vous renvoie à l'audit ! MM. Balladur et Juppé avaient pris l'habitude d'afficher des orientations mais, malheureusement, l'exécution budgétaire leur a toujours donné tort.

M. Pierre Méhaignerie. C'est totalement faux pour les dépenses !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Donnons-nous rendez-vous l'année prochaine, nous verrons si les orientations que nous fixons auront été observées. L'audit, en tout cas, a parfaitement démontré que les dépenses n'étaient pas contenues contrairement à ce qui avait été affiché.

M. Jean-Jacques Jegou. L'audit n'a rien démontré du tout !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Sur l'investissement, je voudrais reprendre votre raisonnement. Bien évidemment l'année dernière, il n'était pas difficile de faire apparaître une augmentation compte tenu des 20 milliards de dépenses extérieures que vous avez « intégrés » dans vos dépenses d'investissement. Il s'agissait en fait de dépenses qui étaient affectées aux organisations internationales et qui n'avaient strictement rien à voir avec des dépenses d'investissement au niveau de la métropole.

En ce qui concerne les chiffres réels, dans le budget général, vous avez plus 6,3 % en autorisations de programme, et, c'est vrai, moins 3,5 % en crédits de paiement, mais il faut ajouter tout ce qui est prévu au niveau des comptes spéciaux et qui participe à l'effort global d'investissement. Si l'on est honnête, on doit donc ajouter l'ensemble des sommes, et l'effort global en matière d'investissement public sera alors de plus 5,6 % en autorisations de programme et de plus 2,3 % en crédits de paiements. Il apparaît ainsi que l'investissement productif de l'Etat augmente plus que les charges totales.

Sur la famille, il ne suffit pas de répéter les choses pour qu'elles soient vraies.

M. Laurent Dominati. Cela vaut pour vous aussi !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Je ne reprendrai pas ce que vient de dire M. le secrétaire d'Etat. Mais estimez-vous que des mesures telles que la multiplication par quatre de l'allocation de rentrée scolaire, que l'augmentation du SMIC, que la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité, que vous aviez votée l'année dernière, et qui concerne énormément de familles, sont des mesures anti-famille ?

M. Marc Laffineur. Demandez-le aux femmes que vous renvoyez au foyer !

Mme Nicole Bricq. Mais non, nous sommes là, monsieur Laffineur !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous ne le ferez pas croire à l'immense majorité des familles.

Certes, un nombre restreint de familles sera confronté à des difficultés. Nous en convenons. Nous souhaitons d'ailleurs que, par exemple sur l'AGED, le dialogue se poursuive avec le Gouvernement. Mais je tiens à le répéter, pour la grande majorité des familles françaises, les mesures prises dans ce projet de budget auront des effets positifs. Je suis prêt, comme rapporteur général du budget, à apprécier avec des représentants de chacun des groupes les conséquences des dispositions fiscales prises par les gouvernements Balladur et Juppé et à les comparer aux nôtres.

M. Michel Bouvard. Ce sera instructif !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Nous verrons bien alors quelles sont les différences entre la politique que vous avez conduite et celle que nous nous efforçons de mener. Sûr du résultat, je réaffirme qu'avec le présent projet de budget la grande majorité des familles seront gagnantes.

Disons-le une fois encore, le salaire net moyen en France est de 10 700 francs. Et il sera utile de le répéter souvent, tant nous avons un réel problème de définition de la classe moyenne. Pour nous, ce ne sont pas des gens qui gagnent 40 000, 50 000 ou 60 000 francs ! Le niveau est bien en dessous et ne concerne pas obligatoirement celles et ceux que vous souhaitez défendre.

Sur les entreprises, je suis étonné du caractère très excessif de vos propos, s'agissant notamment des dispositions prises dans le projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier, le fameux MUCFF. Vous vous montrez même excessif par rapport à ce qu'a pu être la position du CNPF qui a, en fait, peu réagi...

M. Marc Laffineur. C'est vrai que Jean Gandois a peu réagi...

M. Didier Migaud, rapporteur général. ... devant les propositions tout à fait raisonnables du Gouvernement. Vous mettez en avant les PME : mais la surtaxe Juppé leur a coûté plus de 4 milliards de francs. Le Gouvernement a précisément eu la sagesse d'exonérer de la contribution exceptionnelle complémentaire et provisoire ces petites entreprises, que vous prétendez défendre aujourd'hui et que pourtant vous avez surtaxées en 1995.

M. Michel Meylan. C'est faux et vous le savez bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. En ce qui concerne les provisions pour fluctuations de cours, je répète que nous souhaitons proposer un amendement – et je pense que nous arriverons à trouver un accord avec le Gouvernement – visant à assouplir le texte initial. Nous sommes en effet conscients qu'un certain nombre de secteurs peuvent être fragilisés par cette disposition.

Quant à vos déclarations idéologiques et dogmatiques sur la réduction de la durée du travail, elles montrent que vous devriez actualiser un peu vos connaissances. En effet, dire que la France est à contre-courant en matière de réduction de la durée du travail comme à propos de ce que nous faisons concernant les emplois-jeunes prouve que vous ne connaissez pas suffisamment ce qui se fait dans un certain nombre de pays de la Communauté européenne. Vous le verrez, la France sera suivie, beaucoup plus que vous ne le pensez, sur les orientations qu'elle est en train de prendre.

Sur le logement, manifestement nous avons quelques difficultés de compréhension. Aussi, je vous renvoie aux comptes rendus des échanges que nous avons eus en

commission des finances sur le budget du logement. Nous n'avons jamais dit que, globalement, le budget du logement était en réduction. Au contraire, nous avons opposé la démarche qui est celle du Gouvernement d'aujourd'hui à celle du gouvernement d'hier que vous soutenez. M. Périssol, en effet – je m'en souviens parfaitement pour avoir participé à ce débat –, a profité d'une réduction de la TVA pour diminuer très sensiblement le budget du logement. Nous, nous ne le faisons pas. Par contre, nous le redéployons quelque peu, mais en l'accompagnant d'une augmentation globale extrêmement sensible. C'est une mesure très positive, comparée à celles qui ont été prises l'année dernière. Je vous remercie de m'avoir permis de le souligner.

Pour toutes ces raisons, vous ne serez pas étonné que j'appelle l'assemblée à rejeter cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote sur la question préalable, la parole est à M. Jean-Jacques Jegou pour le groupe UDF.

M. Jean-Jacques Jegou. Le rapporteur général se pare des plumes du paon pour défendre cette loi de finances, qui n'a pas les qualités qu'il lui prête. Il faudrait tout de même que la majorité ait un peu plus d'humilité, parce qu'elle n'a pas encore prouvé les qualités de son budget.

En premier lieu ce budget va à l'encontre de nos priorités sociales. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Vous êtes bien mal placé pour le dire !

M. Jean-Jacques Jegou. C'est un budget anti-familles.

M. Augustin Bonrepaux. Vous avez du culot !

M. Jean-Jacques Jegou. Il est impensable, mes chers collègues, de ponctionner ainsi les familles,...

M. Michel Meylan. Très bien !

M. Jean-Jacques Jegou. ... de vouloir faire payer nos dettes par nos enfants, comme cela a été dit au cours des questions d'actualité. Il faut, au contraire, mener une politique de responsabilisation et non de sanction de nos valeurs fondamentales. Nous en reparlerons d'ailleurs, mes chers collègues, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Il s'agit aussi d'un budget anti-emploi, pour les mères de famille d'abord, que vous renvoyez dans leurs foyers (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

Mme Nicole Feidt. Vous n'avez jamais voulu qu'elles travaillent !

M. Augustin Bonrepaux. Vous n'avez vraiment pas honte !

M. Jean-Jacques Jegou. ... puisque, en diminuant de moitié l'AGED et les réductions d'impôt pour les emplois familiaux vous ne leur laissez d'autre choix que de renoncer à leur travail si elles veulent élever correctement leurs enfants.

M. Augustin Bonrepaux. Quels niveaux de revenus défendez-vous là ?

M. Jean-Jacques Jegou. Il est également anti-emploi pour tous les emplois de proximité et les industries de main-d'œuvre, ce qui provoquera le développement du travail au noir et l'accroissement du nombre de licenciements.

C'est encore un budget anti-épargnants, car, avec les mesures concernant la CSG et l'assurance-vie, l'épargne populaire est gravement remise en cause. Ceux qui auront travaillé toute leur vie seront, une fois de plus, touchés. Il s'agit pourtant non de grands spéculateurs, vous le savez, mais de petits épargnants qui verront partir en fumée quelques maigres avantages dont ils ne devraient pourtant pas avoir à rougir.

M. Marc Laffineur. Très bien !

M. Jean-Jacques Jegou. En second lieu, ce budget va à l'encontre de nos priorités économiques.

Certes vous nous indiquez – cela est exact sur le plan de la présentation (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) – qu'il respecte les 3 % de déficit nécessaires à notre entrée dans la monnaie unique. Heureusement, car il n'aurait plus manqué que cela. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est pas grâce à vous !

M. Jean-Jacques Jegou. Ce résultat n'est obtenu qu'au prix d'une hausse fictive des dépenses d'investissements ainsi que M. le rapporteur général l'a implicitement reconnu dans une circonvolution de chiffres. En fait, vous augmentez les dépenses de fonctionnement et vous « tapez » une nouvelle fois dans celles d'investissements.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est complètement faux !

M. Jean-Jacques Jegou. De plus, la progression de 3,1 % des dépenses de fonctionnement – vous nous prouverez peut-être le contraire dans la discussion – privilégie l'emploi public et non l'esprit d'entreprise et la compétitivité, ce qui risque, malheureusement pour notre pays, d'accroître les délocalisations.

Nous pensons que ces dépenses n'étaient pas forcément nécessaires et qu'il aurait été préférable de poursuivre la baisse de l'impôt sur le revenu engagée par l'ancien gouvernement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Pour qui ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous ne manquez pas d'air.

M. Jean-Jacques Jegou. Cela aurait stimulé la consommation et l'emploi.

A la veille du grand rendez-vous européen que constituera le passage à la monnaie unique, ce budget n'a aucune ambition économique, ce qui ne manquera pas d'inquiéter nos partenaires européens en attente d'une France forte.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Cabal, pour le groupe RPR.

M. Christian Cabal. Notre collègue Marc Laffineur a présenté de façon tout à fait courtoise (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*) puisqu'il vous a même laissé, de façon malencontreuse la parole, des arguments forts et solides contre ce budget, justifiant de façon impeccable le dépôt de la question préalable.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Nous allons y parer tout de même !

M. Christian Cabal. Je dois reconnaître que les réponses ont également été apportées de façon très courtoise, mais je regrette simplement qu'elles aient été formulées sous forme de leçon. Cela témoigne d'une écoute insuffisante, car ces questions relèvent non du domaine de l'enseignement mais de la pratique. Une nouvelle fois apparaît ainsi la différence entre les donneurs de leçons et ceux qui pratiquent la vie économique réelle. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. Christian Cabal. Ainsi que l'a fort bien montré M. Laffineur, votre budget fait place à la théorie, au rêve, mais malheureusement pas aux réalités concrètes. Sans m'attarder sur ce sujet, car nous y reviendrons au cours des discussions qui vont suivre, je dois souligner qu'il constitue surtout une agression caractérisée contre les entreprises (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais non !

M. Christian Cabal. ... et par conséquent contre l'emploi ; une agression caractérisée contre les épargnants (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et du groupe communiste*), par conséquent aussi contre l'emploi ; une agression contre les familles (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*)...

M. Jean-Pierre Balligand. *Apocalypse now !*

M. Augustin Bonrepaux. Quelles familles ?

M. Christian Cabal. ..., par conséquent encore contre l'emploi !

Certes, un certain emploi sera sauvegardé, mais ce sera toujours pour accroître l'emploi public et développer encore son hypertrophie. N'ayons pas peur des mots, il s'agit purement et simplement de clientélisme. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. En matière de clientélisme, vous n'avez pas de leçons à donner !

M. Christian Cabal. La véritable solution aurait été de réduire la dépense publique – comme nous avons commencé de le faire depuis plus d'un an – et les impôts, afin de provoquer un redémarrage réel de l'économie et l'augmentation de la consommation.

M. Jean-Pierre Balligand. On a vu le résultat !

M. Christian Cabal. Pour paraphraser M. le ministre, je dirai que ce budget est mauvais pour l'emploi, mauvais pour la justice sociale et bon pour les autres pays européens ! C'est la raison pour laquelle le groupe RPR votera la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Feurtet, pour le groupe communiste.

M. Daniel Feurtet. Il est évident, en écoutant l'opposition, que nous n'avons pas du tout la même conception de la répartition et de l'usage des richesses créées dans ce pays.

M. Michel Meylan. Il n'en sera pas créé longtemps !

M. Daniel Feurtet. Je suis surtout attristé de constater qu'elle est toujours autant en panne de France, puisque, chaque fois qu'elle veut contester cette loi de finances,

elle va chercher les plus mauvais exemples dans d'autres pays. Je l'invite plutôt prendre les bons exemples dans notre pays, et à se souvenir que celui-ci est aussi le pays des Lumières, ce qui lui permettrait de comprendre qu'il est capable d'imaginer et de créer son propre avenir dans d'autres rapports avec les pays d'Europe et avec le monde.

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont. Très bien !

M. Daniel Feurtet. Nous ne voterons donc pas cette question préalable. Je souhaiterais que, comme l'a dit le Premier ministre, l'opposition se souvienne d'une certaine campagne électorale et ait au moins le courage de nous approuver chaque fois que nous proposons une mesure allant dans le sens de la solidarité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen, Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Fuchs, pour le groupe socialiste.

M. Gérard Fuchs. Au début de son intervention, M. Laffineur m'a fait plaisir en disant – je répète cette phrase, pour être sûr qu'elle figurera bien au compte rendu – : « Vous nous présentez un véritable budget socialiste. » Eh bien, monsieur Laffineur, j'en suis fier.

Il est vrai nous avons mis fin à la baisse des effectifs dans la fonction publique. En particulier nous n'avons pas supprimé, comme vous en 1997, 4 000 postes dans l'enseignement. Je m'étonne de votre manque de mémoire à ce sujet, car cet élément n'a pas dû jouer en votre faveur dans la campagne des législatives que nous avons gagnées.

Mme Odette Grzegorzka. Très bien !

M. Gérard Fuchs. Vous nous avez également reproché d'opérer des prélèvements ciblés ! Eh bien, oui ! Et j'en suis également fier. Vous aussi, vous aviez instauré des prélèvements ciblés...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ils n'avaient pas les mêmes cibles.

M. Gérard Fuchs. ... mais, comme le souligne avec pertinence M. Emmanuelli, il ne s'agissait pas des mêmes cibles.

Nous ne voulons pas taxer tout le monde, comme vous l'avez fait, en augmentant le produit de la TVA de 60 milliards.

M. Michel Bouvard. Vous augmentez la TIPP !

M. Marc Laffineur. Baissez-la !

M. Gérard Fuchs. Monsieur Laffineur, on a dû vous apprendre un jour, à l'école, que les riches avaient de quoi épargner, que les pauvres épargnaient moins ou pas du tout et que, par conséquent, la TVA pesait davantage sur les moins favorisés que sur les plus favorisés.

M. Marc Laffineur. Plus de 60 % des Français épargnent !

M. Gérard Fuchs. Je regrette que vous l'ayez oublié !

Pour asseoir vos arguments vous vous posez en défenseur des classes moyennes. Soyons sérieux ! Les mesures que nous proposons ne commenceront à toucher les couples avec deux enfants dont les deux parents travaillent qu'à partir de 32 000 francs de revenus par mois. Recevez-vous souvent, dans votre permanence, des gens qui gagnent au moins 32 000 francs par mois ? (*« Eux, oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Personnellement je n'en vois guère mais peut-être ceci explique-t-il cela !

Alors que vous avez taxé toutes les entreprises, nous épargnons celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de francs par an, lesquelles sont les plus créatrices d'emplois.

Mme Odette Grzegrzulka. Eh oui !

M. Marc Laffineur. Vous ne savez pas ce qu'est une entreprise ! (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Ni M. Séguin ni M. Chirac n'ont beaucoup travaillé en entreprise !

M. Gérard Fuchs. Selon vous, monsieur Laffineur, nous organiserions le passage aux trente-cinq heures contre le patronat. J'ai effectivement cru remarquer que tel semblait être le cas, mais, là encore, vous devriez avoir un peu plus de mémoire. Ainsi que les Français qui nous écoutent s'en souviennent, rappelez-vous que lors de l'instauration des congés payés en 1936 le patronat estimait qu'il était inconcevable de payer les gens à ne rien faire pendant deux semaines.

M. Jean-Pierre Balligand. Il préférerait Hitler !

M. Julien Dray. « Plutôt Hitler que le Front populaire ».

M. Gérard Fuchs. Les plus hardis d'entre eux affirmaient même, dans les coins, que l'on allait ainsi favoriser les fainéants et les ivrognes.

Lorsque j'entends aujourd'hui certains déclarer qu'il faut remplacer l'ancien président du CNPF par un autre qui soit un tueur, je me dis que, décidément, une fraction du CNPF que vous défendez, qui se reconnaît en vous, ne changera pas.

Monsieur Laffineur, vous vous faites non seulement le défenseur des riches, mais aussi, ai-je cru comprendre, le défenseur des niches. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Bouvard. C'est vous qui rétablissez des abattements !

M. Marc Laffineur. Vous êtes à côté de la plaque !

M. Gérard Fuchs. A propos des provisions pour fluctuations de cours, vous n'avez pas mentionné les pétroliers. Je pense qu'il s'agit d'un oubli !

M. Michel Meylan. Allez-y ! Attaquez le grand capital !

M. Gérard Fuchs. En ce qui concerne les quirats, l'honorable parlementaire communiste que vous avez cité ne demande pas leur maintien. Il souhaite simplement une mesure intelligente pour les remplacer.

M. Michel Bouvard. Pour l'instant il n'y a rien !

M. Gérard Fuchs. Vous avez également oublié la loi Pons. Peut-être en avez-vous honte ?

Il est vrai qu'en matière d'emploi nous essayons de faire du neuf : création de 350 000 emplois-jeunes, réduction de la durée du travail. Nous considérons que cela est ambitieux. Les Français seront juges.

Je terminerai en évoquant quelqu'un que je connais bien et que j'aime beaucoup. Il s'agit de Tony Blair. A son propos vous prétendez que nous ne savons pas qui a gagné les élections en Grande-Bretagne. En tout cas je sais qui les a perdues et les Anglais le savent aussi très bien.

Pour moi, Tony Blair est un monsieur qui veut instaurer en Grande-Bretagne ce salaire minimum que certains d'entre vous n'ont pas renoncé à supprimer en France ; un monsieur qui donne la priorité au budget de l'éducation nationale alors que vous avez supprimé 4 000 postes dans ce secteur l'année dernière ; un monsieur qui a défendu l'Europe sociale, notion que nous avons en commun alors qu'elle vous est étrangère.

M. Michel Bouvard. Qui veut dégraisser le mammoth !

M. Gérard Fuchs. Il est indéniable, monsieur Laffineur, que vous défendez une autre politique que la nôtre, mais il s'agit de celle qui a été rejetée le 1^{er} juin. Je souhaite donc que la question préalable que vous avez défendue soit rejetée de la même manière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Je mets aux voix la question préalable. (*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, d'autres membres du groupe communiste – Alain Bocquet, Jean-Pierre Brard, Daniel Feurtet et Jean Vila – traiteront respectivement des équilibres généraux du budget, des collectivités locales, des crédits et du financement du logement. Pour ma part je consacrerai mon intervention à la fiscalité.

En la matière, ce projet de budget amorce un certain rééquilibrage que nous apprécions et que nous proposerons de conforter.

Ainsi est mis un terme à la fausse réforme de l'impôt sur le revenu engagée l'an dernier qui, cela a été démontré, aboutissait à exonérer encore davantage les plus hauts revenus.

Des niches fiscales, intouchables jusqu'alors, sont enfin remises en cause.

Les 14 milliards d'impôts supplémentaires que propose de lever le projet de loi de finances mettent, pour la première fois depuis longtemps, davantage à contribution les revenus du capital que ceux des salaires. Cela fait d'autant mieux comprendre les criaileries que nous entendons depuis quelques semaines.

On évoque souvent la nécessité de réduire les prélèvements publics et sociaux. Nous nous appuyons, quant à nous, sur la nécessité de réorienter ces prélèvements vers plus de justice mais aussi vers plus d'efficacité, au service de grands objectifs de progrès économique et social tels qu'ils ont encore été rappelés par le Gouvernement et par plusieurs membres de cette assemblée aujourd'hui.

C'est dans cette optique que s'impose, monsieur le ministre, l'exigence d'engager, dès ce budget, par des dispositions significatives, une réforme de la fiscalité des revenus et des patrimoines. Vous avez d'ailleurs abordé cette question dans votre exposé cet après-midi.

Il est ainsi nécessaire pour l'Etat de réduire sensiblement la dépense fiscale, c'est-à-dire les cadeaux fiscaux faits aux revenus financiers tant des entreprises que des ménages les plus fortunés.

Nous proposons de conforter la progressivité de l'impôt sur le revenu en augmentant les taux des plus hautes tranches et de plafonner, voire de réduire, le quotient familial pour les assujettis à ces plus hautes tranches, cela leur offre de très fortes réductions d'impôt. Il ne faut pas oublier non plus la question de l'abattement permettant d'effacer quelques effets pervers de la suppression de la demi-part pour certaines catégories.

Une étude récente de l'INSEE démontre que ce principe de progressivité, qui devrait voir chacun participer aux dépenses communes en fonction de ses capacités contributives, est aujourd'hui mis en cause. Elle démontre, en effet, que 5 % des ménages les plus riches ne versent au fisc que 13 % de leurs revenus, en vertu des déductions fiscales diverses et de l'imposition très faible des revenus financiers.

Plusieurs propositions adoptées par la commission des finances vont dans le sens de ce rééquilibrage, de cette équité dirions-nous. J'espère que nous pourrions encore améliorer ce résultat au cours de la discussion budgétaire. A cet égard, la décision de moraliser le recours aux emplois à domicile a tout notre soutien.

L'avoir fiscal permet aujourd'hui à des contribuables fortunés non seulement d'échapper à l'impôt, mais même de recevoir de l'argent de la part de l'État. Nous nous félicitons donc que soit remis en cause le caractère le plus scandaleux de cette dérive, mais nous pensons qu'il est possible d'aller plus loin, par exemple en instituant un maximum pour les réductions d'impôt auxquelles peut prétendre un contribuable.

De même, nous partageons le souci d'aménagement de la formule des quirs, mais le vide juridique que créerait sa suppression ne serait pas forcément la meilleure solution.

M. Michel Bouvard. Ah ?

M. Jean Tardito. Il est important, pensons-nous, de trouver des moyens pour assurer le soutien public à la construction de navires marchands et de pêche, en France.

M. Michel Bouvard. Très juste !

M. Jean Tardito. La loi Pons a suscité, à juste titre et depuis longtemps, des critiques, ses effets sur le développement des départements d'outre-mer demeurant problématiques ou, en tout cas, restant à démontrer. Dans ce cadre il est symbolique que le projet de budget s'attaque aux abus les plus manifestes.

Cela étant, il faut définir, car cela demeure nécessaire, les dispositions les plus judicieuses pour permettre la création de véritables emplois outre-mer. Monsieur le ministre, pourquoi ne pas fixer des orientations en ce sens au secteur financier public ?

Un autre domaine sur lequel il convient de montrer notre volonté d'instaurer plus de justice, est celui du patrimoine, de sa transmission et des spéculations qu'elle induit. En effet, la concentration des patrimoines demeure très forte en France. Selon l'INSEE, les 200 000 ménages les plus riches possèdent entre 14 et 20 % du total.

Alors que les patrimoines se constituent généralement aujourd'hui à partir de l'industrie et du commerce, l'impôt de solidarité sur la fortune ne saurait se limiter à n'être qu'un super impôt foncier. Il faut l'adapter et le moderniser en élargissant son assiette comme nous le proposons dans deux amendements. Amorcer cette évolution dès le budget de 1998 permettrait de dégager des res-

sources nouvelles indispensables pour lutter contre la grande précarité et conforter les dépenses utiles à la santé, à la formation, à la recherche, au logement. Nous estimons qu'il est possible d'arriver assez rapidement, par un barème demeurant modeste, au doublement du rendement de cet impôt.

Par ailleurs, la fraude et l'évasion fiscales privent le budget de plusieurs dizaines de milliards de francs. Il faut se donner les moyens, en particulier humains, de récupérer ces sommes considérables. Nous pensons que la bonne voie est d'impulser, d'accentuer davantage que vous ne l'avez prévu, un rééquilibrage entre la fiscalité directe et les taxes indirectes qui, assises sur la consommation, pèsent plus fortement sur les ménages de condition modeste.

Si une baisse des impôts doit intervenir dans les prochaines années – le plus vite possible –, c'est dans cette direction qu'il faut aller. Elle accompagnerait de manière substantielle la revalorisation du pouvoir d'achat, la relance de la consommation, de la production et de la croissance.

Quelques pistes ? L'exonération de la taxe d'habitation pour les revenus non ou faiblement imposables, une baisse sélective de la TVA engagée dès ce budget, par exemple sur la fourniture de gaz ou d'électricité dans certaines limites de consommation, ou pour une activité comme la presse d'opinion qui mérite d'être aidée. De même, nous proposons d'étendre à tous les travaux de réhabilitation de l'habitat la baisse de la TVA inscrite dans le projet de budget. Nous savons tous combien l'activité du bâtiment est aujourd'hui plus que jamais décisive pour l'emploi.

Un coup de pouce pourrait être donné pour aider les associations qui sont appelées à se mobiliser pour créer des emplois-jeunes par le biais d'une réduction de la taxe sur les salaires.

Mettre à contribution les profits des pétroliers permettrait de surseoir à l'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

On pourrait aussi imaginer une fiscalité incitative pour la protection de l'environnement, notamment dans l'utilisation de carburants moins polluants ou de véhicules plus économes.

Il est aujourd'hui nécessaire de s'attaquer plus hardiment à la croissance financière et de rechercher, tant par la fiscalité que par une réforme du crédit, une baisse sélective des charges financières des entreprises en fonction de leurs choix s'agissant de l'investissement, de la formation, des salaires et de l'emploi.

Les entreprises, diront certains, souffrent d'une fiscalité trop lourde pénalisant l'initiative. Or le produit de l'impôt sur les sociétés a considérablement diminué ces dernières années puisqu'il est passé de 113 milliards de francs à 90 milliards de francs depuis 1990, générant des profits maximum sans pour autant favoriser de quelque manière l'investissement et l'emploi. C'est au contraire le choix des placements financiers qui le plus souvent a été fait, comme si seule comptait la rentabilité à court terme, alors que c'est au contraire une relance que nous nous devons de favoriser.

Il faudra bien inciter le plus vite possible à une autre utilisation des ressources, ce qui passe par la fiscalité, par de nouveaux contrôles sur l'usage des fonds publics et par l'instauration de droits nouveaux pour les salariés dans les entreprises.

Le relèvement temporaire ciblé sur les plus grosses entreprises, qui vient d'être décidé et qui va rapporter au budget de l'Etat quelque 26 milliards en 1988, marque une évolution positive en levant un tabou sur l'utilisation des fonds disponibles des entreprises.

Si la croissance financière doit être pénalisée, les entreprises qui créent des emplois doivent au contraire être aidées. On ne saurait à cet égard mésestimer les difficultés réelles que rencontrent aujourd'hui nombre de petites et moyennes entreprises.

Le projet de budget, en instaurant un crédit d'impôt pour les entreprises qui créent des emplois prend en compte cette réalité.

Cette disposition pourrait préfigurer une réforme plus structurelle. Nous proposons de moduler les impôts des entreprises, qu'il s'agisse de l'impôt sur les sociétés, de la taxe professionnelle, mais aussi de leurs cotisations sociales, en fonction de ce qu'elles font concrètement pour la formation, les salaires et l'emploi.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Tardito.

M. Jean Tardito. Je conclus, monsieur le président.

Mobiliser plus activement la fiscalité, c'est dégager de nouvelles ressources pour le budget en donnant ainsi des marges pour des dépenses utiles. C'est aussi commencer à orienter l'argent autrement en pénalisant la croissance financière, pour plus de croissance et plus d'emploi.

Tout au long du débat budgétaire, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous avancerons en ce sens des propositions concrètes pour que soit gagnée la bataille décisive de l'emploi et pour que réussisse la politique nouvelle à laquelle nous contribuons. Vous savez, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, combien nous sommes attachés à cette réussite que les Français attendent et dans laquelle ils ont mis, en juin, leur confiance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, mes chers collègues, ce qui me surprend le plus dans la présentation de ce projet de budget, c'est son caractère un peu littéraire. Les ministres ont évoqué les anciens temps, faisant référence à Zola, aux couches populaires, aux orphelinats. Le secrétaire d'Etat au budget parlait d'un budget pour la jeunesse, pour les transports, pour le logement...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est comme ça, la gauche ! Elle vibre tout le temps !

M. Laurent Dominati. L'énumération n'en finissait pas. Il ne manquait que les roses, les fleurs et la verdure pour avoir l'impression d'une « plantation » un peu lyrique !

En réalité, cette littérature cache une politique de communication du Gouvernement qui arrive ainsi à saucissonner pour les Français les annonces désagréables, douloureuses, de hausse fiscale. Il les saupoudre un peu en juillet, un peu en septembre, un peu plus tard ; puis, évidemment, l'année prochaine apportera son lot de – comment avez-vous dit, monsieur Tardito ? – « mobilisation » de la fiscalité ?

M. Jean Tardito. Oui ! il faut « mobiliser la fiscalité » !

M. Laurent Dominati. Vous mobilisez la fiscalité, mais, comme vous l'avez rappelé, vous le faites, bien évidemment, à bon escient – ;

M. Jean Tardito. A bon escient !

M. Laurent Dominati. ... c'est-à-dire pour les plus pauvres. Tandis que nous, nous sommes les représentants des privilégiés.

M. Jean Vila. Bravo !

M. Laurent Dominati. Depuis cette nouvelle majorité, on se demande s'il n'y a pas deux catégories d'électeurs...

Mme Odette Grzegorzka. Les vrais et les faux ?

M. Laurent Dominati. ... les privilégiés – comment font-ils pour envoyer quasiment 250 députés sur ces bancs ? et les pauvres que vous défendez après en avoir créé pendant des années et des années à ne plus savoir qu'en faire. Finalement, s'il y a eu tous ces problèmes, notamment de déficit, de pauvreté, d'aides à l'emploi et aux chômeurs, c'est bien parce que la politique conduite entre 1981 et 1993 a créé une grande pauvreté.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ben voyons !

M. Laurent Dominati. Eh oui, monsieur Emmanuelli, vous avez été et êtes un acteur important...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je suis tout petit, vous savez !

M. Laurent Dominati. ... de cette politique qui mêle charité et multiplication de la pauvreté.

De cette phraséologie qui évoque les 200 familles, 1936, les congés payés,...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. La belle histoire de France !

M. Raymond Douyère. Vous êtes contre les congés payés ? Dites-le !

M. Laurent Dominati. ... de cette phraséologie post-marxienne – parce que n'ose même pas la qualifier de marxiste – qui se plaque sur une prétendue lutte des classes totalement dépassée, en réalité, que reste-t-il dans ce budget ? Le plus étonnant est que vous avez repris ce que vous dénonciez auparavant. En 1993, lorsque nous sommes arrivés au gouvernement, changement radical, nous avons présenté un budget totalement différent qui a remis en cause les options catastrophiques que vous aviez arrêtées auparavant. Aujourd'hui, quel est le premier point de ce budget que retiennent les observateurs internationaux ? Nos chers collègues communistes l'approuvent sans aucun doute, c'est le critère de Maastricht.

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas ce qu'il y a de mieux !

M. Laurent Dominati. De ce point de vue, nous nous félicitons que vous considériez que la baisse des déficits publics est quelque chose d'important. Je reconnais, nous reconnaissons que vous essayez de baisser les dépenses publiques et c'est tant mieux ! (« Alors ? » *sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous essayez – et c'est déjà très bien – parce que, compte tenu de ce que vous disiez pendant la campagne électorale, on n'aurait jamais pu penser que vous réussiriez à renier le programme socialiste si rapidement pour entrer dans les critères de Maastricht ! Cette différence entre le discours électoral et la pratique budgétaire, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous nous en réjouissons, mais nous assumons ce qui va avec – pourriez-vous en faire autant ? –, c'est-à-dire les hausses des prélèvements qui ont été décidées ces quatre dernières années, précisément pour respecter ces critères de Maastricht.

On ne peut pas à la fois se féliciter de remplir les critères de Maastricht et ne pas reprendre à son compte les prélèvements qui ont été faits. Ainsi quand j'entends, à peu près toutes les demi-heures, le rapporteur général rappeler les hausses de TVA...

M. Alain Rodet. Oui, il faut les rappeler !

M. Laurent Dominati. ... qui ont frappé les ménages et les plus pauvres, j'ai envie de lui dire : « Supprimez-les ! »

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Ça viendra, n'ayez pas peur !

M. Laurent Dominati. On ne peut pas tenir deux discours à la fois : soit vous les reprenez à votre compte pour respecter les critères de Maastricht, soit vous faites une autre politique, qui avait d'ailleurs été préconisée par quelques-uns, et vous faites ce que vous aviez dit : c'est-à-dire vous renoncez à ces prélèvements. Bien évidemment, vous n'osez pas le faire...

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* Ne soyez pas indécent !

M. Laurent Dominati. ... parce que tout cela était de la littérature et non pas la réalité !

Qu'est-ce qui change ? Tout d'abord les recettes : 53 milliards de recettes fiscales supplémentaires !

M. Alain Rodet. Non, 12 milliards !

M. Laurent Dominati. Le document fourni par le ministère indique 53 milliards de recettes supplémentaires, dont 14 qui sont dus...

M. Alain Rodet. A Paris vous comptez toujours de travers !

M. Laurent Dominati. ... à la reprise économique qui, monsieur le ministre, a quand même certains effets, notamment en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés.

On peut ajouter à ces 53 milliards les 24 milliards que vous avez déjà encaissés, si je puis dire. Votre arrivée au ministère de l'économie et des finances, monsieur Strauss-Kahn, se traduit par des prélèvements supplémentaires de 77 milliards de francs.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Tout à l'heure, c'était 60, avant c'était 50 !

M. Laurent Dominati. Ils peuvent aller jusqu'à 100 milliards si l'on ajoute le financement de la sécurité sociale. Ce qui est sûr, c'est que ce n'est pas en moins, monsieur le président, on vous le concède. Vous avez au moins 50 milliards, sans doute 77 milliards, peut-être 100 milliards.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Pourquoi pas 200 milliards ?

M. Laurent Dominati. Nous verrons plus tard les résultats. La différence devrait être augmentée de l'annulation de la réforme fiscale que vous avez décidée...

M. Alain Rodet. C'est pire que le budget de la ville de Paris !

M. Laurent Dominati. ... puisque nous avons prévu une baisse de l'impôt sur le revenu.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* La baisse, on l'a vue !

M. Laurent Dominati. Vous avez dit qu'il n'y avait pas un franc pour financer cette réforme fiscale ! Cette phrase traduit bien votre méthode : pour vous, baisser un impôt

c'est en augmenter un autre pour trouver le franc qui manque. On augmente d'un côté, on enlève de l'autre ! C'est par des économies, par des dépenses supprimées, en maîtrisant les dépenses publiques que l'on peut financer une réforme fiscale et des baisses d'impôts.

M. Alain Rodet. Avec lui on est souvent ébloui, mais jamais éclairé !

M. Laurent Dominati. Voyons maintenant si vous arrivez à maîtriser la dépense publique.

L'augmentation des dépenses de l'Etat est de 1,4 % ; je reprends vos chiffres. Je rappelle qu'en francs courants entre 1996 et 1997 les dépenses avaient augmenté de 0,1 %.

Mme Odette Grzegorzulka. On a vu ce que cela donnait à la fin de l'année !

M. Laurent Dominati. Quand on mène une politique courageuse, on n'est pas toujours compris ! Vous avez choisi une politique démagogique (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*) qui revient tout simplement à faire payer par les générations futures ce que vous n'avez pas le courage de faire aujourd'hui.

M. Alain Rodet. Dominati, dominateur !

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur Dominati, vous étiez en complet désaccord sur le budget de 1997 !

M. Laurent Dominati. Non, je trouvais que l'on ne maîtrisait pas assez la dépense publique et je me dis aujourd'hui que j'ai eu bien tort d'être si dur avec les précédents gouvernements, car eux, au moins, ont eu le courage que vous n'avez pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. De 1996 à 1997, l'augmentation des dépenses a été de 1,47 % !

M. Laurent Dominati. Ce n'est pas ce que l'on lit dans le document que votre ministère nous a remis !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Vous n'avez pas lu la bonne colonne !

M. Laurent Dominati. Ce qui est formidable avec vous, monsieur le ministre, c'est que vous sortez de nouveaux chiffres et de nouveaux documents tous les quarts d'heure !

M. Didier Migaud, *rapporteur général.* Il faut savoir les lire !

M. Laurent Dominati. Il n'y a que vous qui connaissez les bons chiffres, pour deux raisons : d'une part, vous êtes d'essence supérieure – tout le monde l'a remarqué – d'autre part, parce que vous êtes le ministre ! C'est quand même assez extraordinaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur Dominati,...

M. le président. Permettez-vous au ministre de vous interrompre, monsieur Dominati ?

M. Laurent Dominati. Pourquoi pas ?

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Que vous ayez trouvé dans le rapport économique et financier le taux de 0,1 %, je n'en doute pas, mais il concerne la baisse des prélèvements obligatoires.

La dépense en 1996 était de 1 541 milliards ; elle est de 1 564 milliards en 1997, soit 1,47 % de hausse. 1 % d'augmentation en francs courants, cela ferait près de 2 % de baisse en francs constants. Jamais on n'a connu de tels chiffres dans notre pays !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. Je conteste, bien évidemment, les chiffres du ministre dans la mesure où j'ai pris les miens dans les documents qu'il nous a fournis.

M. Raymond Douyère. Vous les avez mal lus !

M. Laurent Dominati. Si mes chiffres ne sont pas exacts, qu'il mette à la disposition de l'Assemblée des documents clairs. Il est vrai que le Parlement est toujours mal informé en matière budgétaire ; c'est un problème que nous évoquons depuis des années et qui, apparemment, n'est pas résolu.

En fait, il y a entre nous une différence de philosophie fondamentale.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Des mots !

M. Laurent Dominati. En effet, monsieur le rapporteur général, ce sont des mots, mais qui ne reprennent pas la phraséologie selon laquelle nous défendrions les privilégiés.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous êtes mauvais !

M. Laurent Dominati. Peut-on se mettre d'accord sur certains principes ? Dites-vous bien, monsieur le rapporteur général, que si nous tenons ces discours sur l'entreprise, sur les entrepreneurs...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous n'avez jamais mis les pieds dans une entreprise !

M. Laurent Dominati. ... ce n'est pas parce que les entreprises votent, c'est parce que, pour nous, la première des préoccupations est l'emploi et on ne peut pas mener une politique pour l'emploi en taxant, en pénalisant les entreprises et les entrepreneurs ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Faites-nous la grâce de le comprendre au moins une fois et d'arrêter votre discours qui date d'un autre siècle.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il vaut mieux que vous, vous arrêtez tout de suite !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous n'avez jamais mis les pieds dans une entreprise ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Séguin et Chirac non plus ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Laurent Dominati. Relisez ma biographie, monsieur le président, au lieu de dire des bêtises pareilles !

Voilà une majorité sûre d'elle, conquérante et qui ne supporte pas...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce sont vos bêtises qu'on ne supporte pas !

M. Laurent Dominati. ... depuis le début de cette discussion budgétaire, que ce soit en commission des finances ou à la tribune, qu'on lui porte la contradiction. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est absolument incroyable ! On n'a

jamais vu autant d'arrogance de la part d'une majorité nouvelle qui devrait être heureuse ! Vous devriez être heureux, monsieur le président, d'être à ce banc, vous ne l'espériez même pas !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous n'êtes pas au théâtre !

M. Laurent Dominati. Monsieur le rapporteur général, pourquoi m'interrompez-vous toutes les deux minutes ?

M. le président. Monsieur Dominati, pas de dialogue !

M. Laurent Dominati. Alors, faites le cesser, monsieur le président !

M. le président. Reprenez votre exposé.

M. Laurent Dominati. Le précédent rapporteur général se posait la question de savoir si ce budget était sincère. Il est vrai qu'on peut se poser cette question sur quasiment tous les budgets. On peut toujours mettre en cause les documents budgétaires. Il y a toujours des tours de passe-passe qui ont été dénoncés par la commission des finances et qui le seront au cours du débat budgétaire.

M. Alain Rodet. C'est une affaire de famille !

M. Laurent Dominati. Tous les parlementaires savent bien que le ministère de l'économie et des finances a des moyens, que le Parlement n'a pas, pour présenter son budget. Nous l'avons toujours dit à l'ancien gouvernement, nous le disons à celui-ci.

Il y a toutefois un critère sur lequel on peut juger de la sincérité d'un budget : les hypothèses économiques.

Le dernier budget prévoyait une croissance de 2,3 % pour 1997 et nous arrivons à 2,7 %.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Nous arrivons à 2,3 %. Vous vous êtes trompé en lisant les chiffres !

M. Laurent Dominati. C'était une hypothèse de travail qui ne pêchait par optimisme et qui était raisonnable. Si l'audit a décelé un écart de dix milliards de francs, convenez, une fois pour toutes, que, sur un budget, un tel écart n'est pas un dérapage, ni même une ardoise.

Ce point peut-il faire l'objet d'un accord, d'un consensus sur les bancs de cette assemblée ?

Quant à votre budget, je ne parlerai pas de sa sincérité ; l'ancien rapporteur du budget l'a fait. Je note seulement, en ce qui concerne le logement, que si nous n'avions pas posé de nombreuses questions en commission des finances, nous n'aurions pas eu d'informations.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il suffit de lire les rapports !

M. Laurent Dominati. Vous-mêmes, mes chers collègues, ne les auriez pas eues, notamment sur les PALULOS. Et encore, dans le document budgétaire sur le logement que vous nous avez communiqué, vous indiquez, dans la même phrase, que les crédits sont en augmentation...

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vrai.

M. Laurent Dominati. ... et qu'ils sont stables à 41 milliards de francs.

Nous aurons donc un débat intéressant sur le logement car nous n'y avons pas vu clair.

La baisse des prélèvements obligatoires, nous la calculons, monsieur le ministre, à la fin.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Exactement !

M. Laurent Dominati. Nous verrons alors la sincérité des documents que vous nous avez présentés.

Nous pouvons aussi nous demander si ce budget est véritablement économe.

Vous faites des économies sur un budget important : le budget de la défense.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Exact !

M. Laurent Dominati. C'est vrai, nous l'avions fait auparavant, mais vous savez pertinemment qu'à partir d'un certain seuil les économies réalisées une année reviennent en réalité beaucoup plus cher les années suivantes. A force d'étaler les programmes, le coût de ces équipements militaires sera bien supérieur à ce qu'il aurait été si l'on avait respecté la loi de programmation militaire telle qu'elle a été votée.

M. Jean-Pierre Balligand. Sauf si on annule.

M. Laurent Dominati. De ce point de vue, ce ne sont pas des économies mais des traites sur l'avenir (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) car nous paierons beaucoup plus cher les prétendues économies que vous faites...

M. Jean-Louis Idiart. Qu'est-ce que vous avez fait, vous ?

M. Laurent Dominati. ... pour présenter un budget à peu près convenable.

Enfin, ce budget est-il favorable à l'emploi ?

Effectivement, des aides à l'emploi sont en augmentation en raison de la création des emplois Aubry, à hauteur de huit milliards cette année. C'est d'ailleurs, là encore, une bombe à retardement car ils deviendront trente-cinq milliards mais il n'y a pas encore le premier franc pour les financer. D'un autre côté, vous supprimez les exonérations pour l'emploi à domicile et les exonérations de charges patronales sur les bas salaires. Si l'on fait le compte, c'est donc un budget défavorable à la création d'emplois.

Il l'est d'autant plus qu'il n'est pas favorable à l'investissement. Les hausses fiscales, vous l'avez dit vous-mêmes, concernant plus des deux tiers des entreprises, je ne vois pas comment l'on pourrait faciliter l'investissement et la confiance des entreprises dans ce pays. Elles auront peut-être confiance et elles feront peut-être des investissements, mais ailleurs.

Enfin, vous prétendez que ce budget est favorable aux ménages, mais quelles sont les mesures de solidarité, les mesures favorables aux ménages dans ce budget ? Est-ce l'augmentation de la redevance, l'augmentation de la TIPP ? Ces impôts ne pèsent-ils pas sur les ménages ? Je voudrais savoir en quoi ce budget est solidaire ? En quoi la mesure concernant les familles avantage-t-elle dans d'autres domaines les ménages les moins aisés ? Vous n'avez même pas l'excuse de la solidarité avec les plus pauvres.

Avec la TIPP, vous gagnez en réalité, au-delà de l'inflation, 3,2 milliards.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Dominati.

M. Alain Rodet. Cela fait vingt-cinq minutes qu'il parle. Il paraphrase !

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, j'ai été largement interrompu...

M. le président. J'en ai tenu compte !

M. Laurent Dominati. ... et j'ai l'impression que mes adversaires ont parlé plus que moi.

Je ferai simplement deux remarques pour conclure.

Tout d'abord, il s'agit d'un budget qui marque, d'une part, un coup d'arrêt à la baisse des impôts, et une augmentation des impôts, et, d'autre part, un coup d'arrêt à la baisse des dépenses.

Il y a un décalage flagrant avec tout ce que recommandent les observateurs économiques. Vous renforcez notamment l'emprise de l'Etat sur l'économie alors que tous les observateurs économiques étrangers affirment que, dans notre pays, elle est beaucoup trop grande et que vous devriez la diminuer.

M. Jean-Louis Idiart. Qui l'a dit par exemple ?

M. Laurent Dominati. Nous avons mené une politique courageuse de réduction progressive des impôts.

M. Alain Rodet. Les impôts de qui ?

M. Laurent Dominati. ... avec une maîtrise des dépenses. Pendant la campagne électorale, parce que vous ne pensiez pas arriver au pouvoir, vous avez fait des promesses démagogiques et, pour l'instant, vous en mettez effectivement quelques-unes en œuvre de façon extrêmement démagogique.

Le résultat est que vous allez faire payer aux générations futures votre manque de courage d'aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Elie Hoarau.

M. Elie Hoarau. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat sur la première partie du projet de loi de finances pour 1998 est pour nous l'occasion d'attirer l'attention de l'Assemblée sur la situation critique des départements d'outre-mer et de la Réunion en particulier.

Dans ce département, le taux de chômage s'accroît régulièrement et se situe à 40 %. Avec un tel taux en France métropolitaine, on aurait 13 millions de chômeurs.

Il pourrait encore s'aggraver étant donné les incertitudes qui pèsent sur l'agriculture : une baisse régulière de la production de sucre, confirmée par une très médiocre campagne sucrière cette année et de sombres perspectives, notamment après ce qui s'est passé pour l'OCM banane, pour la filière de la canne à sucre à l'horizon de 2001, date de la renégociation du règlement sucrier européen.

Pour le logement, les besoins évalués à 12 000 logements neufs par an ne sont couverts qu'à moitié !

Dans l'enseignement, en dépit de progrès indéniables, les retards scolaires sont les plus élevés de toutes les académies de la République et les taux d'encadrement les plus bas : les besoins en poste sont estimés à 3 000.

Une telle situation n'est pas sans poser de problèmes et, jusqu'à ces jours-ci, des jeunes manifestaient encore leur colère dans les grandes villes, principalement dans les quartiers populaires de Saint-Denis.

Pour faire face à une telle situation, il est impératif que la solidarité nationale s'exprime de manière à combler les retards en équipements et à répondre aux exigences de la démographie.

Le droit commun doit s'appliquer sans restriction à la Réunion, comme ce sera le cas notamment pour le plan emploi-jeunes, mais, compte tenu de la situation qui

atteint un seuil critique, même assorti d'une discrimination positive, il n'est plus suffisant. Il est indispensable de trouver d'autres mesures, d'autres mécanismes qui, dans le domaine du développement et de la création d'emplois, viendraient amplifier les effets de la loi.

Des milliards de fonds publics sont transférés chaque année à la Réunion, ce qui n'empêche pas notre département de détenir le record du chômage. Il importe de voir s'ils sont utilisés de façon pertinente, publiquement et dans la transparence.

Bien des Réunionnais sont convaincus que des économies substantielles pourraient être réalisées et réorientées vers l'aide à la création d'emplois. Ainsi, dans le cadre d'une neutralité budgétaire et à partir d'une solidarité interne, des emplois pourraient être créés.

Il faut que la puissance publique maîtrise la formation des prix à la Réunion, définisse une politique des revenus, la situation actuelle étant trop injuste, et s'efforce d'activer les milliards des dépenses passives avec l'aide de tous les partenaires socio-économiques.

Le projet de loi de finances qui nous est présenté fait apparaître un budget de l'outre-mer en augmentation de 7,5 % par rapport à 1997. Il est vrai que cette augmentation est due principalement aux 300 millions pour les emplois-jeunes. Quoi qu'il en soit, c'est une mesure importante pour les jeunes Réunionnais, je tiens à le dire ici.

Elle doit cependant être complétée par la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la Réunion, destinée à valoriser tous les atouts de l'île, à savoir une position géographique centrale dans l'océan Indien, l'existence d'infrastructures de désenclavement modernes, une main-d'œuvre qualifiée, des ressources halieutiques encore abondantes et un fort potentiel touristique, tout cela dans le cadre de la renaissance de l'Afrique australe et de l'ensemble du bassin de l'océan Indien.

Pour toutes ces raisons, il est urgent de mettre en œuvre un train de mesures globales, cohérentes et planifiées, afin d'éviter des décisions ponctuelles qui peuvent avoir des effets contraires au but recherché. Parmi ces mesures prises au coup par coup, je citerai la remise en cause de la défiscalisation outre-mer, qui ne peut pas se faire dans la précipitation, sans une évaluation objective de son impact sur la création d'emplois et sur le développement économique outre-mer, même s'il est nécessaire d'éliminer les abus.

M. Charles de Courson. On vous soutiendra !

M. Elie Hoarau. Sur ce plan, la position exprimée par M. le Premier ministre devant notre groupe nous paraît tout à fait satisfaisante ainsi que la rédaction de l'article 14 de la loi de finances que nous voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais en quelques mots me demander si les conditions d'une reprise économique durable sont réunies, puis vous adresser quelques remarques sur les problèmes des entreprises et sur l'épargne.

Il y a quelques années, au début du gouvernement Juppé, j'avais déclaré dans cette enceinte, parce que le débat était un peu passionné et un peu dur, que les agents économiques que sont les ménages et les entreprises devaient d'abord être en confiance. La croissance

du PIB en 1997 est relativement modeste, et les perspectives pour 1998 semblent s'améliorer légèrement. L'inflation est totalement maîtrisée. Pourquoi les perspectives de croissance sont-elles favorables en France pour 1998 ? Dans quels secteurs ? Et dans quels secteurs cela va-t-il moins bien ?

D'abord, l'environnement extérieur est très favorable : les mouvements de change sont favorables au franc, l'activité des principaux pays vers lesquels nous exportons est soutenue. Elle se maintient en 1997 aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Espagne, elle s'accélère en Italie, en Allemagne et aux Pays-Bas. Tout cela nous permet d'enregistrer des records de notre balance commerciale. L'excédent cumulé du premier semestre 1997 est de plus de 80 milliards de francs, dépassant le total de l'an dernier.

En revanche, la demande intérieure reste encore faible. Les importations n'ont augmenté, par rapport au premier semestre 1996, que de 2,4 %, alors que les exportations ont progressé de 9,4 %. Cette situation atone est due essentiellement à la faiblesse de l'investissement.

Le pouvoir d'achat sera amélioré grâce à la maîtrise de l'inflation – à peine 1 % depuis mars, en dépit de la hausse du dollar et du prix des matières premières, qui sont essentiellement importées –, à une augmentation des effectifs occupés de 0,3 %, à la stabilisation du taux de chômage à 12,5 % et, enfin, à une évolution du taux de salaire horaire plus forte que prévu : 2,7 % au deuxième trimestre en glissement annuel.

Tous ces éléments devraient conduire à une accélération de la consommation sur la fin de l'année 1997 et à son maintien en 1998.

Tout à l'heure, M. Auberger a voulu noircir le tableau. Le président de la commission des finances a, sur l'une de nos propositions, interrogé quelques conjoncturistes connus pour leur libre parole. On ne peut pas dire que M. Artus, de la Caisse des dépôts et consignations, soit d'une grande orthodoxie ou que Rexecode exprime des points de vue gouvernementaux. Tous ont estimé que la fourchette était entre 2,7 et 3 %. Il ne faut donc pas prétendre, pour attaquer le budget que, l'hypothèse des 3 % n'est pas fiable. On peut dire que les hypothèses macro-économiques de cadrage du budget sont sincères. On table sur une croissance autour de 3 % et il est impossible, évidemment, de réaliser un exercice parfait sur ce plan-là.

C'est la première remarque et je voudrais simplement rappeler, en guise de conclusion, parce que je crois qu'il faut être raisonnable, même quand on est dans la majorité, et peut-être justement parce qu'on est dans la majorité...

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut pas être trop raisonnable quand même, monsieur Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Je vous laisse le soin d'être déraisonnable à satiété.

M. Jean-Pierre Brard. Non ! Juste ce qu'il faut, raisonnablement déraisonnable ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Balligand. En guise de conclusion sur ce plan, il faudra qu'en 1998, la consommation intérieure soit plus élevée qu'en 1997.

Mme Michèle Alliot-Marie. Ce n'est pas en augmentant les impôts...

M. Jean-Pierre Balligand. Le seul risque aujourd'hui, c'est que nous assistions à un ralentissement de la demande extérieure, en particulier aux Etats-Unis et en

Grande-Bretagne. Autant on pourra continuer à être tirés par l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne etc., autant nous avons quelques points d'interrogation pour la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Comme les bons résultats de l'exercice 1997 étaient essentiellement dus à l'environnement extérieur, donc à la demande extérieure, il faudra une substitution par la demande intérieure. Pour avoir des liquidités dans ce pays, il faudra peut-être passer par une réorientation d'une partie de l'épargne vers la consommation et cet enjeu est déterminant.

Ma deuxième remarque porte sur les entreprises. Nous avons voté dans le collectif de 1997 une contribution temporaire, dégressive, assise sur l'IS, pour les entreprises réalisant plus de 50 millions de francs de chiffres d'affaires. Cela concerne environ 52 000 entreprises sur les 680 000 qui sont assujetties dans notre pays.

Cette mesure fait suite à une autre, analogue, la contribution de l'impôt sur les sociétés instituée en 1995 par la loi de finances rectificative, avec un caractère temporaire dont le terme n'est pas défini.

Ces modifications fiscales obligent les entreprises à faire des provisions pour l'impôt lorsque, n'étant pas bénéficiaires actuellement, elles peuvent le devenir dans les prochaines années.

Cette imprécision est particulièrement dommageable pour les entreprises dont le bilan comporte un passif d'impôt différé et qui auraient à prévoir l'alourdissement de ce passif.

Ces modifications fiscales à répétition donnent une impression d'instabilité, néfaste pour le développement des entreprises, pouvant pousser certaines à vouloir se délocaliser.

Pour soutenir la capacité d'entreprendre, il revient à l'Etat de fixer des règles stables et claires dont ont besoin les acteurs économiques.

S'agissant de la fiscalité des ménages, on retrouve cette propension à fixer des règles sous forme de mesures fiscales ou de taux pour l'épargne réglementée, qui créent des perturbations économiques aux conséquences dommageables, notamment pour le financement du logement social. Ainsi, il nous est présenté dans le projet de loi de finances pour 1998 une fiscalisation des produits d'assurance vie : pour ceux de plus huit ans et au-delà de revenus plafonnés. Cette mesure va probablement concerner pour l'essentiel les contrats à versements libres et peu les contrats à versements périodiques souscrits par des épargnants plus modestes que dans le cas précédent, mais elle crée un état d'alerte pour l'ensemble des épargnants.

M. Charles de Courson. Eh oui !

M. Jean-Pierre Balligand. Or les épargnants français sont très sensibles aux variations fiscales et aux rendements des différents produits.

M. Charles de Courson. Très bien ! Ecoutez-le !

M. Jean-Pierre Balligand. Ils le sont d'autant plus que leur effort en matière d'épargne est relativement important. La montée des incertitudes économiques liées au chômage, étendues désormais à toutes les catégories socio-professionnelles, la mise sur la sellette des retraites et la compression des taux de couverture maladie créent les conditions favorables à l'épargne.

Cette situation sensibilise particulièrement les épargnants aux différents rendements prévisibles des produits d'épargne.

Un exemple, la mise en application des DDOEF de 1996 relatives aux conditions d'accès et de rémunération des livrets a engendré des effets de report importants au sein de la gamme des livrets. Des épargnants ont réagi rapidement à la situation nouvelle.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Je conclus, monsieur le président.

On a ainsi observé une grande décollecte du livret A lorsque le gouvernement précédent a baissé d'un point son taux de rémunération – en 1996, la collecte a diminué de plus de 1,2 milliard et il n'y a qu'au premier trimestre de 1997 que l'on a retrouvé une collecte d'environ 440 millions de francs – au profit du livret Jeunes et du livret d'épargne populaire.

Ainsi, il est probable que les mesures fiscales prises sur l'épargne des ménages devraient avoir comme conséquence, si le taux était inchangé, une collecte importante sur le livret A.

Or ces mouvements de « yoyo » sur le livret A constituent un élément déstabilisant pour le financement du logement social, qui s'effectue par les transformations de l'épargne liquide du livret A en prêts à long terme aux organismes HLM.

Pour financer le logement social, nous devons disposer d'une recette relativement stable dans son montant et d'un coût qui facilite l'investissement dans le secteur.

M. le président. Concluez, monsieur Balligand !

M. Jean-Pierre Balligand. Je conclus, monsieur le président.

Les nécessités d'équilibrer l'accès aux différents produits d'épargne passent aussi par des taux crédibles économiquement sur les livrets réglementés.

Il faut notamment que le taux du livret A puisse évoluer périodiquement, sans à-coups, pour éviter une trop grande volatilité, qui détourne la clientèle du livret A, pour préserver le mécanisme de financement du logement social qui lui est associé.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à considérer les taux réglementaires comme trop élevés.

M. Jean-Jacques Jegou. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est la question que nous nous posons dans tous les secteurs où nous essayons de relancer le logement social. Je vous rappelle que, au cours des années précédentes, les chiffres affichés dans les lois de finances initiales se sont soldés par des taux de réalisations très bas. On le voit bien sur l'exercice 1997.

M. Jean-Jacques Jegou. En effet !

M. Jean-Pierre Balligand. En conclusion, il ne faut pas – et j'insiste sur ce point – que les mesures budgétaires que nous devons prendre nous fassent perdre de vue que l'Etat doit aussi être le garant d'une stabilité des règles du jeu dans lequel se déroule la vie économique. Les efforts demandés seront d'autant mieux compris que les dispositions s'inscriront dans un projet économique clairement défini et stable à moyen terme. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'occasion de la discussion générale du projet de loi de finances, je

souhaite aborder une question, que nous évoquerons lors de l'examen des articles, mais qui me paraît suffisamment importante pour être traitée dès maintenant.

Je veux parler, monsieur le secrétaire d'Etat, des conditions fiscales des investissements dans les DOM-TOM, habituellement appelées « loi Pons », qui a déjà été abordée par plusieurs orateurs.

En effet, je veux vous dire, en dehors de tout esprit polémique et de manière très réfléchie, mon inquiétude et mon incompréhension face aux positions prises par la commission des finances.

Après quelques hésitations, le Gouvernement avait évité – je le dis très clairement – le démantèlement de ce dispositif dans le projet soumis à la commission.

Or celle-ci, par les amendements de M. Migaud, décide, en fait, de supprimer ce dispositif.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas du tout vrai.

M. Dominique Perben. J'avoue ne pas comprendre, car ce dispositif, vieux maintenant de dix ans, a été efficace.

Il a permis la création de plus de 110 000 emplois, ce qui, rapporté à la population dans les DOM-TOM, correspondrait à plusieurs millions en métropole.

Il a permis, sur dix ans, de doubler l'investissement productif, en particulier dans l'industrie.

Il a réduit de 32 à 25 % les services non marchands dans ces économies.

Et surtout, il a permis une diversification du tissu économique, qui n'aurait pas été possible sans ce dispositif. Et il a donc favorisé une meilleure indépendance économique par rapport à la métropole de ces territoires et de ces départements.

Je tiens à vous rappeler, chers collègues, un avis du Conseil économique et social, qui est composé comme vous le savez. Dans un avis paru en avril dernier, on peut lire : « Il est indispensable de maintenir le dispositif de la loi Pons. » Cet avis du Conseil économique et social a été rendu à l'unanimité.

Deuxième motif de mon incompréhension : le coût fiscal réel du dispositif.

Le coût direct – vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, car les services du ministère ont certainement fait des calculs – est de 1,2 milliard de francs. Si l'on considère les recettes fiscales induites pour l'Etat par la création de richesses, il y a déjà quasiment couverture de cette dépense. Si l'on ajoute les recettes fiscales dont bénéficient les collectivités locales du fait des investissements, il est à peu près évident que le dispositif s'autofinance.

On nous a beaucoup parlé d'abus et d'inéquité. Sans doute faut-il veiller au respect de l'équité. Et peut-être y a-t-il eu quelques dérapages, en particulier dans la première période d'application de la loi. Le système a certainement eu un peu de mal à se roder. Mais – et j'en sais quelque chose puisque j'ai élargi le dispositif de l'agrément – l'administration fiscale a la possibilité, si elle s'en donne les moyens matériels, de contrôler le dispositif. Peut-être convient-il de lui donner des instructions plus précises sur les conditions de mise en œuvre de ce dispositif.

Par ailleurs, je veux vous faire part de mon inquiétude. En effet, si les propositions de la commission étaient retenues, l'essentiel du dispositif serait vidé de son contenu ! Il ne faut pas se raconter des histoires ! Or la population

active disponible dans les DOM-TOM – M. Hoarau l'a rappelé tout à l'heure – continue de croître rapidement. J'ajoute que cette population active disponible est de mieux en mieux formée et souhaite donc occuper des emplois d'un niveau supérieur. En outre, elle désire de plus en plus rester sur place. La demande d'emplois sur place est considérable.

La remise en cause de ce dispositif risque de provoquer non seulement une déstabilisation économique, mais une déstabilisation sociale et une déstabilisation politique de ces départements et de ces territoires.

J'ajoute que cela ne permettrait guère d'opérer des économies sur le budget de l'Etat, puisqu'une aggravation de la situation sociale entraînerait la mise en œuvre de dispositifs d'assistance. On ne réaliserait donc pas d'économies.

Deux autres dossiers sont inquiétants, particulièrement pour les départements d'outre-mer.

Premièrement, la décision de l'Organisation mondiale du commerce sur l'OCM banane, qui, nous le savons bien, ne dépend pas entièrement de vous.

Deuxièmement, les décisions de la Cour de justice européenne sur l'octroi de mer.

Evitons d'ajouter un troisième élément de déstabilisation pour les économies de l'outre-mer !

J'insiste sur ce point, car il serait paradoxal, alors que ces économies risquent de supporter deux éléments de déstabilisation venus en partie de l'extérieur, qu'une décision franco-française porte le premier mauvais coup à ces économies.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous demanderai, à l'occasion de l'article 14, de vous opposer aux positions de la commission des finances. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je ne veux pas engager un débat de fond avec M. Perben sur la loi Pons. Je veux simplement rectifier un chiffre qu'il a cité.

Le coût direct pour l'Etat n'est pas de 1,2 milliard, mais de 2,9 milliards : 2,4 milliards qui viennent de l'imputation des déficits et un demi-milliard qui vient des réductions d'impôt.

M. Charles de Courson. Ce n'est pas le chiffre qui figure sur les documents budgétaires !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je ne veux pas me prononcer sur le fond, mais le coût est deux fois et demi supérieur à ce qu'a indiqué M. Perben.

M. Dominique Perben. Nous en reparlerons !

M. le président. La parole est à M. Daniel Feurtet.

M. Daniel Feurtet. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget peut contribuer à une relance de l'activité capable, par son dynamisme et son contenu, d'amorcer une baisse durable du chômage. Par-delà la nécessité de dégager des ressources nouvelles pour les dépenses sociales, une réforme fiscale peut en outre favoriser une autre utilisation de l'argent à l'échelle des entreprises et de la société.

C'est dans cet esprit qu'il convient de s'interroger sur l'attitude des institutions financières. Continueront-elles à orienter l'argent vers les placements financiers au détri-

ment de la croissance réelle ou vont-elles favoriser la baisse des charges financières des entreprises permettant ainsi plus d'investissements, plus de dépenses pour la formation et les salaires ?

Cette question est décisive à l'heure où, pour financer les investissements, les créations d'emplois, les efforts de recherche et de formation indispensables – lesquels représenteraient une accélération d'un point et demi de la croissance –, il faudrait voir les crédits nouveaux accordés chaque année par les banques passer, environ, de 1 000 à 1 500 milliards.

Cela permettrait, en particulier aux PME-PMI, de réaliser les projets de développement actuellement bloqués par une insuffisance d'accès au crédit bancaire. Cela permettrait de corriger la structure anormale du financement de l'économie française au sein de laquelle le désendettement et les placements financiers des entreprises ont, pour contrepartie, le gonflement de l'endettement de l'Etat et de la sécurité sociale.

Enfin, cela ouvrirait aux banques des perspectives de sortie de cette spirale déflationniste qui les voit aujourd'hui se livrer entre elles à une concurrence destructrice sur un marché du crédit où la demande et l'offre régressent. Dans le même temps, la création d'emplois stables diminuerait leur risque de non-remboursement de crédit, tout en renforçant les ressources plus sûres que constituent pour elles les dépôts des salariés.

Ce serait aussi le moyen de contribuer à une nouvelle dynamique du crédit et de la création monétaire en Europe en vue de financements somme toute peu coûteux vers les régions et pays ayant un fort besoin de modernisation de leurs structures productives. Il s'agirait là d'une initiative essentielle dans l'optique de desserrer les contraintes de la monnaie unique et du rôle que la France entend jouer dans la construction de l'Europe sociale.

Encourager, en revanche, le dérèglementation du système financier de notre pays, laisser libre cours à une concurrence toujours plus généralisée à l'échelle européenne, serait la certitude d'un nouveau désastre pour l'emploi, la certitude de conduire notre société et son système financier dans l'impasse.

Le secteur semi-public financier a été grandement fragilisé par une politique de démantèlement progressif des outils dont dispose l'Etat pour assurer le développement économique et social du pays. Aujourd'hui, d'autres voies doivent être explorées en prenant appui sur un secteur financier public à la fois pérennisé, décentralisé et démocratisé. Aujourd'hui, il doit être conforté dans ses moyens, tant humains que financiers. C'est cette volonté qui doit s'affirmer plus fortement dans le budget.

Aussi faut-il préciser, sinon redéfinir, les missions de ce secteur. Les caisses d'épargne, par exemple, possèdent, avec la Caisse des dépôts, des savoirs éprouvés. Celles-ci entretiennent désormais des liens privilégiés avec le Crédit foncier. Voilà des atouts qui peuvent préfigurer la constitution d'un pôle puissant de financement du logement social, par exemple, du cadre de vie et de la politique de la ville.

De même, des coopérations nouvelles entre la Caisse des dépôts, la Banque des PME et le GAN-CIC, pourraient être trouvées pour le financement des petites et moyennes entreprises. Je pense notamment à la mise en place d'accords de refinancement ou de garanties de crédits bonifiés, aptes à desserrer les contraintes de ces entreprises en réduisant leurs besoins en fonds propres. Les

collectivités locales et, dans une autre mesure, le Crédit agricole peuvent être les partenaires naturels de ces coopérations favorables à l'emploi.

En tout état de cause, l'ensemble de ces sujets mérite une concertation approfondie, à l'image de celle que vient de proposer le Gouvernement s'agissant des caisses d'épargne et, plus encore, la tenue d'un vrai débat national.

Dans cette attente, un moratoire sur les suppressions d'emplois doit voir le jour. Ce qui suppose non seulement de mettre un coup d'arrêt aux privatisations – je songe en particulier au GAN-CIC –, mais de stopper les restructurations en cours dans plusieurs établissements, à commencer par la Banque de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la discussion générale sur le projet de loi de finances comme sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale est l'occasion privilégiée de porter une appréciation non seulement sur votre politique budgétaire et financière mais plus largement sur la politique économique et sociale du Gouvernement.

Or, monsieur le ministre, votre politique aggraverait les maux de la société française parce que le diagnostic que vous portez sur cette dernière est erroné et parce que les remèdes que vous mettez en place sont inadaptés.

Mme Nicole Bricq. Parce que le vôtre était juste ?

M. Charles de Courson. Le diagnostic que vous portez sur la société française est, en effet, erroné.

Première erreur de diagnostic : les entreprises sont riches, on peut les ponctionner.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais non !

M. Jean-Jacques Jegou. C'est ce que fait le Gouvernement !

M. Charles de Courson. Ce n'est pas moi qui le dis, monsieur Emmanuelli ; cela figure dans le dossier de presse du ministère.

Vous prétendez, monsieur le secrétaire d'Etat, que la part des profits dans le PIB s'accroît alors que celle des salariés chute. Non !

Mme Nicole Bricq. C'est pourtant la vérité !

M. Charles de Courson. Chère amie, prenez les statistiques des comptes de la nation !

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes bien familier, monsieur de Courson ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Vous constaterez que la part des salaires est stable dans le produit intérieur brut depuis 1988 – 60,8 % en 1988, 60,8 % en 1996 – et que les profits, ou les excédents bruts d'exploitation, qui en sont d'ailleurs une mauvaise mesure, sont, eux, légèrement en baisse – 33,2 % en 1988, 31,5 % en 1996.

Vous interprétez d'ailleurs d'une façon assez étonnante le fait que le taux d'autofinancement des entreprises s'accroisse comme un signe de leur richesse. Mais c'est exactement l'inverse, mes chers collègues ! En fait, si le taux

d'autofinancement augmente, c'est tout simplement parce que les investissements baissent. La vraie question est : pourquoi les investissements baissent-ils.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Parce que la demande est insuffisante !

M. Charles de Courson. Non, monsieur Emmanuelli ! Votre interprétation est, elle aussi, erronée.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il n'y a que vous qui ayez raison, monsieur de Courson ?

M. Charles de Courson. Le véritable problème réside dans l'insuffisante rentabilité des entreprises françaises. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Eh bien voyons !

M. Charles de Courson. Quand vous comparez les entreprises industrielles françaises aux entreprises anglaises ou américaines, vous voyez que le taux de rentabilité moyen est actuellement de l'ordre de 7,5 %, contre 15 % pour les Anglais et Américains.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Et l'export ?

M. Charles de Courson. Quelles sont les causes de cette situation ? Trop d'impôts et de cotisations sociales, trop de rigidités, pas assez de capital-risque, pas assez de recherche et encore bien d'autres facteurs !

Deuxième erreur de diagnostic : la demande intérieure est insuffisante, dites-vous, et explique la croissance lente de la France, donc de sa population active. Il faut donc accroître la demande par une redistribution du pouvoir d'achat. Là encore, c'est faux ! C'est la vieille théorie keynésienne que vous ressortez, qui est complètement dépassée...

Mme Nicole Bricq. Parce que votre théorie, à vous, est bien ?

M. Charles de Courson. ... du fait de l'internationalisation des marchés, qui transforme l'effet multiplicateur en effet diviseur.

La relance du pouvoir d'achat des ménages financé par des hausses d'impôts se traduira tout simplement par une aide aux économies étrangères.

Et, malgré un solde de la balance des paiements de plus en plus élevé, les parts de marché de la France tendent à régresser dans le monde. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

M. Alain Rodet. C'est votre bilan !

M. Charles de Courson. Ce n'est pas mon opinion. C'est la situation telle qu'elle est.

M. Jean-Pierre Brard. Si vous le dites ! *(Sourires.)*

M. Joseph Parrenin. Ces propos sont durs pour Juppé !

M. Alain Rodet. On n'est jamais trahi que par les siens ! *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Charles de Courson. Troisième erreur de diagnostic : la politique visant à développer l'emploi privé est, dites-vous, inefficace, et c'est par l'emploi public que l'on fera diminuer le chômage, notamment des jeunes. Eh bien non ! la politique visant à baisser les charges sociales sur les bas salaires et à développer l'apprentissage a été efficace. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est ce que les électeurs ont pensé, d'ailleurs ! *(Rires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)*

M. Charles de Courson. Le plan textile,...

M. Gérard Fuchs. C'est Bruxelles qui vous intéresse !

M. Charles de Courson. ... que vous interrompez à compter du 1^{er} janvier 1998, a sauvé à peu près 30 000 emplois.

S'agissant des emplois familiaux, l'AGED et les avantages fiscaux liés à ces emplois ont permis d'accroître considérablement leur nombre : environ 150 000 sur les quatre dernières années. Et même si certains observateurs avisés pensent que ce chiffre correspond pour moitié à d'anciens « emplois au noir » l'augmentation reste forte. Et le blanchiment du « travail au noir », est une très bonne chose pour la société française.

Enfin, le développement du travail à temps partiel. Nous avons pris des mesures importantes sur le calcul des cotisations sociales, et cela a été efficace. Le développement du travail à temps partiel n'est pas un vain mot dans ce pays. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire, mais les choses progressent.

Quant aux incitations à la réduction volontaire du temps de travail, que n'avons-nous entendu lors du vote de la loi Robien sur les bancs de la gauche !

Mme Nicole Bricq. Et de la droite !

M. Charles de Courson. Eh bien ! la loi Robien fonctionne ! Cette loi, nous l'avons votée. Et c'est mon groupe politique qui l'a proposée, non vos amis.

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Charles de Courson. Cent mille salariés en bénéficient. Cela marche !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. A ce prix-là, ça ne peut pas ne pas marcher !

M. Charles de Courson. C'est un dispositif astucieux, puisqu'il permet tout à la fois de concilier l'efficacité économique des entreprises...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. A quel prix !

M. Charles de Courson. ... et un mieux-être social de leurs salariés.

Quatrième erreur de diagnostic, et probablement la plus grave, parce qu'elle est au cœur de la mentalité de la gauche française. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. Jean-Pierre Brard. Parlez de ce que vous connaissez !

M. Charles de Courson. ... c'est que les solutions décentralisées et négociées ont échoué et qu'il faut prendre des mesures centralisées et autoritaires.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous savez ce qu'il vous dit, le cœur de la gauche française ?

M. Charles de Courson. Je prendrai deux exemples qui montrent que vous ne croyez pas, au fond, au dialogue social.

Vous cassez ce dialogue en voulant supprimer la loi Robien, conformément au programme sur lequel vous avez été élus.

Vous croyez pouvoir imposer les 35 heures par la loi. Mais seule la négociation dans les entreprises le permettrait.

M. Gérard Bapt. Vous n'avez même pas osé parlé de la loi Robien dans votre programme ! Vous n'étiez pas d'accord entre vous !

M. Charles de Courson. Vous avez tellement bien manœuvré que vous avez réussi à faire démissionner M. Gandois, ce qui va interrompre le dialogue social pendant plusieurs mois.

M. Jean-Pierre Brard. Ça a l'air de vous chagriner !

M. Charles de Courson. Bravo chers amis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*) Une nouvelle fois, vous vous êtes trompés de société, et vous vous êtes surtout trompés d'époque !

M. Jean-Pierre Brard. Vous, vous en êtes resté au XVIII^e siècle !

M. Charles de Courson. Quant à votre politique, elle aggravera les maux de la société française. Pourquoi ?

Si l'on tient compte à la fois de la loi de financement de la sécurité sociale et de la loi de finances initiale, on constate que vous aggravez les prélèvements obligatoires.

Il est dommage que M. Strauss-Kahn soit parti (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean-Pierre Brard. Il vous a assez entendu !

M. Charles de Courson. ... mais M. Sautter lui fera part de la teneur de mon intervention.

Vous prétendez que les prélèvements obligatoires vont baisser en 1998. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Dans le petit tableau qui figure dans votre dossier de presse, vous affirmez qu'ils passeront de 46 % en 1997 à 45,9 % en 1998. Eh bien, c'est faux !

Je vous renvoie à un tableau que vous avez certainement tous lu et qui figure dans les annexes que nous a fournies M. le ministre... Il en ressort que les prélèvements obligatoires augmenteront de 142 milliards de francs. Vous l'avouez vous-mêmes. Pour être très précis, ils passeront de 3 731 milliards en 1997 à 3 873 milliards en 1998.

Mais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez oublié une chose importante, c'est que vous avez majoré la base de 1997 de 24 milliards de francs en faisant voter le MUCFF, 24 milliards supplémentaires qui pèseront sur les entreprises. Ainsi, l'augmentation des prélèvements obligatoires en 1998 n'est pas de 142 milliards mais de 142 plus 24, soit 166 milliards.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez oublié une retenue !

M. Charles de Courson. L'augmentation est de 4,5 %, alors que celle du produit intérieur brut, est, d'après vos estimations, de 4,2 %. Ainsi, mes chers collègues, les prélèvements obligatoires progressent encore cette année.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut lui offrir une gomme pour qu'il puisse corriger ses erreurs !

M. Charles de Courson. Si je poursuis l'analyse,...

M. Jean-Louis Idiart. Faites vite !

M. Jean Tardito. Nous avons compris !

M. Charles de Courson. ... je dirai qu'on peut défendre la thèse selon laquelle l'augmentation des prélèvements obligatoires est de 0,2, voire de 0,4 point. Car, dans la

loi de finances initiale que nous avons votée, le taux de prélèvements obligatoires était de 45,5 %. Il est passé à 45,9 % et l'augmentation est bien de 0,4 point !

M. Strauss-Kahn nous a refait tout à l'heure le même numéro qu'en commission des finances...

M. Edouard Landrain. Il le fait bien !

M. Charles de Courson. ... mais même ses amis n'ont rien compris. Il nous a expliqué qu'il y a des effets de base. Non ! C'est extrêmement simple ! Les estimations qui figurent dans le dossier de presse sont homogènes au numérateur et au dénominateur, et l'augmentation est au minimum de 0,2 point et au maximum de 0,4 point. Voilà la dure réalité !

Mais j'irai un peu plus loin dans l'analyse car le taux des prélèvements obligatoires est un concept tout à fait imparfait...

M. René Dosièr. C'est sûr !

M. Charles de Courson. ... et qu'il serait plus intéressant de raisonner sur ce qu'on appelle le taux de prélèvement d'équilibre, c'est-à-dire la somme du taux de prélèvements obligatoires constaté et du pourcentage du déficit des finances publiques par rapport au produit intérieur brut, car ce taux couvre l'ensemble des dépenses publiques. Si l'on voulait raffiner, il faudrait en outre tenir compte du montant de l'endettement public.

Que donnent ces calculs ? Le taux de prélèvement d'équilibre a été quasiment stable de 1993 à 1996, s'établissant à 49,6 %.

M. Alain Rodet. Qu'est-ce que c'était bien à cette époque !

M. Charles de Courson. On arrive à 49,6 % en 1993 en additionnant 43,9 % de taux de prélèvements obligatoires et 5,7 % de déficit public. Je rappelle au demeurant à mes collègues de gauche que j'aurais dû prendre le pourcentage de 6,2 % et non celui de 5,7 % (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Gérard Bapt. Je me disais, aussi !

M. Charles de Courson. ... puisque vous nous avez laissé en mars 1993 un déficit public égal à 6,2 % du PIB.

Et il est comique de voir le rapporteur général et les ministres épiloguer sur un différentiel de 0,3 ou 0,4 point, alors que le déficit public est passé en cinq ans de 6,2 % à 3 % en théorie, et à 3,5 après rectification. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. M. Rochebloine vous demande de répéter !

M. le président. Ecoutez M. de Courson, car c'est un peu compliqué. (*Sourires.*)

M. Alain Rodet. C'est parfaitement clair !

M. Charles de Courson. Ainsi, le taux de prélèvement d'équilibre était de 49,6 en 1993, de 49,7 en 1994, de 49,6 en 1995 et de 49,8 en 1996...

M. Jean-Pierre Brard. Une balance Roberval pour M. de Courson !

M. Charles de Courson. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que les deux gouvernements successifs de l'actuelle opposition ont utilisé l'augmentation des prélèvements obligatoires pour réduire le déficit que vous nous aviez laissé

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et que les dépenses publiques consolidées, Etat, sécurité sociale et finances locales – qui dérivait plus vite que le reste –, ont *grosso modo* crû comme le PIB.

Et ce n'est qu'en 1997 qu'il y a eu une chute forte, puisque nous avons présenté un budget en croissance de 0,1 %. Dans l'histoire de la République, il n'y a eu, pendant les vingt dernières années, que deux années au cours desquelles les dépenses de l'Etat ont augmenté de moins de 1 % : en 1997, avec 0,1 %...

M. Jean-Pierre Brard. Et qu'est-ce que les électeurs vous ont dit le 1^{er} juin 1997 ?

M. Gérard Fuchs. Allez ! Les Français sont des ingrats !

M. Charles de Courson. ... et en 1987, avec 0,8 %.

M. Strauss-Kahn veut nous faire croire que 1,3 % est un véritable miracle budgétaire. Non, messieurs ! Deux de vos prédécesseurs ont fait mieux que vous !

Je reviendrai par ailleurs sur ce qu'a dit Philippe Auberger...

M. Gérard Fuchs. Rapidement !

M. Charles de Courson. ... à propos de vos prévisions d'augmentation des prélèvements obligatoires. Vous avez formulé l'hypothèse – tenez-vous bien les côtes, mes chers collègues ! – d'une diminution de la fiscalité locale. Vous nous dites sans un début de preuve que le taux de prélèvements obligatoires des collectivités locales doit passer de 7,2 % du PIB en 1997 à 7,1 % en 1998. Avouez que c'est quand même surprenant !

Vous avez évalué les transferts de l'Etat vers les collectivités locales à 250 milliards, soit une augmentation de 0,1 %. Croyez-vous que la fiscalité locale diminuera l'année prochaine ?

A coup de « MUCFF » et de lois de finances initiales, nous en sommes arrivés à un taux d'IS les plus élevés du monde et à un taux marginal de l'impôt sur le revenu qui atteint sur cinq catégories de revenus, hors ISF, 63 %. Et vous vous étonnez qu'il y ait un phénomène de démolition et de délocalisation dans ce pays !

Quant aux dépenses, elles vont croître encore trop vite. Vous prévoyez 1,36 %, mais vous ne ferez pas croire à l'ancien rapporteur du budget de la fonction publique que je suis que vous tiendrez une hypothèse de croissance en masse des salaires de la fonction publique de 2,2 %.

Pourquoi ? Il y a d'abord une très légère augmentation des effectifs, mais là n'est pas le problème.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Elle est très légère !

M. Charles de Courson. Et le GVT est de 2,1 ou 2,2 au minimum !

M. Jean-Jacques Jegou. Voilà !

M. Charles de Courson. Or vous avez l'effet report du dernier 0,5 %.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous vous trompez ! Vous parlez du GVT positif !

M. Charles de Courson. Non, du GVT solde, et j'ai beaucoup travaillé sur ce thème dans une vie antérieure.

M. Jean-Pierre Brard. Un boulier pour Charles-Amédée !

M. Charles de Courson. Cela signifie que vous dites implicitement aux fonctionnaires que leurs traitements ne seront pas revalorisés l'année prochaine. Vous avez refusé

de nous répondre sur ce point en commission des finances. Je réitère donc ma question : quelles sont les hypothèses implicites, hors GVT, de réévaluation de l'indice ? Et si vous avez refusé de répondre, c'est parce que vos crédits budgétaires ne vous permettent pas une revalorisation significative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur de Courson.

M. Jean-Pierre Brard. Merci, monsieur le président, d'abréger nos souffrances !

M. Charles de Courson. Deuxième erreur : votre politique va dégrader l'emploi et développer l'exclusion et le travail au noir.

Pourquoi ? Les 350 000 emplois publics que vous allez créer en trois ans vous obligeront à continuer à aggraver la pression fiscale, et pas simplement en 1998, comme je l'ai démontré, mais en 1999 et en l'an 2000, ce qui entraînera une chute de l'emploi privé au-delà des créations de postes d'agents publics.

Et avec la réduction des abattements de charges sociales sur les salaires inférieurs à 1,33 fois le SMIC, que vous ramenez à 1,30 pour le temps partiel, les salariés du textile et les emplois familiaux, vous allez mettre au chômage des milliers de salariés peu ou pas qualifiés ! Ainsi, votre budget est un budget de montée de l'exclusion sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, l'aggravation des charges fiscales et sociales qui pèsent sur les entreprises incitera celles-ci à investir moins en France et davantage à l'étranger, à cause d'un taux de l'impôt sur les sociétés trop élevé, et du fait de non-déductibilités multiples. Le président de la commission des finances a inventé la non-déduction de la provision pour indemnités de licenciement ! En êtes-vous encore à croire que vous empêcherez les licenciements en empêchant la déductibilité de cette provision ? Elle sera déduite l'année suivante, puisque la plupart des plans de licenciement sont à cheval sur deux exercices.

Là encore, vous affaiblirez les entreprises sans modifier quoi que ce soit en ce qui concerne l'emploi.

M. le président. Monsieur de Courson !

M. Jean-Jacques Jegou. Il est très bien !

M. Charles de Courson. Au total, ce sont 35 milliards supplémentaires que vous ferez peser sur les entreprises.

Dernier point : votre politique va décourager les familles et les épargnants. Les familles paieront 18,6 milliards de francs de prélèvements supplémentaires !

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission.* Heureusement que la droite française est là !

M. Jean-Pierre Brard. Quelles familles ! Celles de bourgeois et d'aristocrates !

M. Charles de Courson. Ecoutez la litanie, mes chers collègues : mise sous conditions de ressources des allocations familiales, rupture de la philosophie même de la politique familiale. De semaine en semaine, vous repoussez les plafonds, et cela coûtera encore six milliards aux familles.

L'abandon de la réforme de l'impôt sur le revenu leur coûtera également cinq milliards. Pourquoi ? Parce que nous avons réformé la décote, qui est un système anti-famille.

Vous avez divisé par quatre, de 12 200 à 3 000 francs, le plafond de la demi-part à vie, ce qui va frapper un million de foyers,...

M. le président. Il faut arrêter, monsieur de Courson !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut savoir respecter son temps de parole !

M. Charles de Courson. ... soit au total 3,2 milliards de francs.

Enfin, pour couronner le tout, vous taxez à la CSG au taux de 2,8 toutes les majorations pour enfants des retraités, ce qui représente, au total, près de vingt milliards de francs ! Ainsi, vous pourrez prélever un milliard supplémentaire sur les familles.

Quant à la réduction de moitié des avantages pour les emplois familiaux, vous reculez et vous reculerez encore.

Par ailleurs, les deux tiers de la TIPP sont payés par les familles, soit deux milliards.

Enfin,...

M. le président. Monsieur de Courson, cela fait plusieurs fois que vous prononcez le mot : « enfin ».

M. Charles de Courson. ... vous découragez l'épargne en prélevant vingt-six milliards sur les épargnants.

Erreurs de diagnostic et mesures de matraquage fiscal et social des familles, des épargnants et des entreprises aggraveront les maux de notre société et conduiront votre gouvernement à l'échec financier, social et politique. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Gérard Bapt. Vous le souhaitez !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je ne me prononcerai pas sur le fond bien que j'aie retrouvé chez M. de Courson le talent de Ptolémée, qui voulait démontrer que le soleil tournait autour de la Terre ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jean-Pierre Balligand. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Je précise d'abord que, dans le budget de 1997, qui est en cours d'exécution, la hausse de 0,5 % du point de la fonction publique n'est pas financée.

M. Charles de Courson. Elle l'était par redéploiement sur les 10 milliards !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Deuxièmement, l'expert que vous êtes fait une confusion entre le GVT positif, qui est de 2,2 %, et le GVT solde, qui est de 0,9 %.

M. Gérard Fuchs. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Vous pourrez le vérifier en lisant les documents et nous en reparlerons.

Troisièmement, le budget de 1998 prévoit une provision pour hausse de salaires dans les charges communes, selon la tradition.

Quatrièmement, puis-je rappeler que le gouvernement que vous avez soutenu a imposé les indemnités journalières pour congés de maternité ?

M. Jean-Pierre Balligand. Eh oui !

M. le secrétaire d'Etat au budget. Une telle mesure ne me paraît pas tout à fait sociale, ni constituer un avantage en faveur des familles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, et du groupe communiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. M. de Courson est l'héritier de Marie-Antoinette !

M. Jean-Pierre Balligand. Ce n'est plus Charles-Amédée, c'est Charles-Ptolémée !

M. le président. La parole est à M. Yves Cochet.

M. Yves Cochet. Ce qui est intéressant avec M. de Courson, c'est que, quand ça l'arrange, il utilise les chiffres de la fonction, quand ça l'arrange moins, il prend la dérivée première, et quand ça l'arrange encore moins, la dérivée seconde. Ensuite, il passe aux pourcentages, de telle manière que sa démonstration, apparemment brillante du point de vue de la combinatoire algébrique,...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Très apparemment !

M. Yves Cochet. ... n'est même pas comprise de ses propres amis politiques ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Edouard Landrain. C'est scandaleux !

M. Charles de Courson. Vous n'avez rien compris ! Je vous donnerai des cours du soir !

M. le président. Poursuivez, monsieur Cochet.

M. Yves Cochet. Qu'il s'agisse de la réduction des abattements d'impôts liés à l'emploi de salariés à domicile, de la fiscalité des primes d'assurance vie ou de la suppression des scandaleux avantages fiscaux liés à l'investissement dans les parts de navires ou dans le béton hôtelier des DOM-TOM, nombre de mesures prévues par le projet de loi de finances concernent principalement des contribuables fortunés qui n'ont que trop longtemps optimisé leurs revenus fiscaux en les réduisant au maximum.

M. Gérard Fuchs. Eh oui !

M. Yves Cochet. Il était grand temps d'en finir avec ces passe-droits car – faut-il le rappeler ? – utiliser la richesse de la façon la plus conforme à l'intérêt collectif est un devoir pour l'Etat.

M. Gérard Fuchs. Très bien !

M. Yves Cochet. Le présent projet de loi annule les dispositions du précédent budget qui prévoyaient une baisse progressive des taux de l'impôt sur le revenu. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Au lieu de rechercher une meilleure répartition de la charge fiscale entre les contribuables, la réforme du gouvernement Juppé aboutissait en effet à privilégier les hauts revenus.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Yves Cochet. La baisse du taux marginal d'imposition, qui devait passer progressivement de 56,8 % à 47 %, favorisait les ménages dont les revenus excédaient 500 000 francs, au point de les faire bénéficier de près de 15 % de l'allègement total prévu alors qu'ils ne représentent que 1,3 % de la population imposable.

Reste que les taux d'imposition prévus dans l'article 2 du présent projet de loi de finances n'ont rien de prohibitif, monsieur le secrétaire d'Etat. Il n'y a pas de quoi

s'effaroucher en constatant que le taux moyen de 53 % d'imposition n'est atteint qu'au-delà de 12 millions de francs de revenus, ce qui est peut-être le cas de quelques-uns d'entre nous.

M. Charles de Courson. Pas de moi ! Je n'ai que mon salaire !

M. Yves Cochet. De manière générale, les hausses d'impôt restent très limitées puisqu'elles ne représentent que 40 milliards de francs. Mais ces impôts supplémentaires ne frappent que des organismes ou des personnes à forte épargne : majoration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions de francs, hausse de la taxation sur les plus-values de l'entreprise et suppression des niches fiscales qui permettaient aux ménages les plus favorisés de réduire, voire d'annuler leur impôt sur le revenu.

Au total, le projet de budget qui nous est soumis joue moins par les masses qu'il met en œuvre que par la structure de ses prélèvements. C'est la répartition de l'effort qui est modifiée, ce n'est pas l'effort lui-même, sans doute à cause du respect des contraintes liées à l'euro.

Cette répartition va bien dans le sens d'un juste rééquilibrage de la taxation des revenus du travail et de celle du capital.

Il n'empêche que la diminution constatée entre 1995 et 1996 de la base taxable et du nombre de redevables de l'ISF nous incite à appeler de nos vœux une réforme globale de cet impôt, par l'élargissement de son assiette et de ses taux.

Il reste encore beaucoup à faire et, d'après ce que nous ont indiqué M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat cet après-midi, nous le ferons dans les prochaines années.

Je le rappelle en une phrase : plus de justice fiscale signifie plus de justice sociale.

Nous devons aussi nous préoccuper de restaurer la fiscalité directe dans les recettes fiscales, de diminuer la taxation à la consommation des produits de première nécessité – n'est-ce pas, monsieur Brard ?,...

M. Jean-Pierre Brard. Absolument !

M. Yves Cochet. ... de préférer la progressivité, socialement plus juste, à la proportionnalité, de réformer profondément l'assiette de la fiscalité locale et, enfin, de lutter de manière accrue et plus efficace contre la fraude fiscale, estimée cette année à 220 milliards de francs.

Pour conclure, je ne vois rien dans le présent projet de loi de finances qui perpétue la réforme dont M. Juppé avait pris l'initiative. Je souhaite donc que, tenant compte des amendements que nous pourrions déposer, il soit adopté par notre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. René Dosière.

M. René Dosière. Quel contribuable, quel ministre des finances n'a pas rêvé de cette formule : il faut réclamer tout à l'impôt et rien au contribuable ? S'agissant des finances locales, thème que je veux aborder dans mon intervention, ce rêve devient réalité pour le contribuable et un cauchemar pour le ministre des finances.

En effet, l'Etat supporte chaque année une part croissante de la fiscalité locale, ce qui accroît d'autant le déficit budgétaire et déresponsabilise les collectivités locales qui peuvent augmenter, sans risque politique, l'imposition de leurs contribuables. En 1997, ce sont 87 milliards de

francs que l'Etat, le contribuable national, a payé aux collectivités locales à la place du contribuable local. Ce chiffre s'élevait à 38 milliards de francs dix ans auparavant et, chaque année, il augmente de 3 milliards de francs environ, c'est-à-dire entre un quart et un cinquième du produit de la taxe d'habitation et entre 35 % et 40 % du produit de la taxe professionnelle. Il y a vingt ans, ces chiffres ne représentaient que 5 % des impôts locaux, c'est-à-dire que nous sommes passés de 5 % pris en charge par l'Etat à des sommes qui sont globalement de l'ordre du tiers. Evidemment, durant cette période, on comprend que la fiscalité locale ait pu augmenter deux à trois fois plus vite que celle de l'Etat.

Monsieur le secrétaire d'Etat, il faut renoncer à cette politique. Il faut restaurer l'esprit républicain et l'esprit républicain ce n'est pas d'exonérer les gens de l'impôt. Je considère, pour ma part, que chacun doit payer l'impôt local, car c'est à ce niveau qu'il est possible de faire de la pédagogie. Il est trop facile, en effet, de réclamer de nouvelles dépenses quand ce sont les autres qui paient. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)...*

M. Pierre Méhaignerie. Très bien !

M. René Dosière. ... notamment les immigrés – je le relève au passage – ; qui sont pourtant privés du droit de vote local.

Si l'on regarde cette fois-ci non plus les chiffres mais les nombres, l'on constate que dix millions de ménages sont exonérés totalement ou partiellement de la taxe d'habitation, c'est-à-dire près de 50 % ; ils étaient 2,3 % en 1983.

Quant à la taxe professionnelle, un million et demi d'entreprises en sont exonérées et, sur les deux millions qui l'acquittent, un tiers seulement paie une taxe professionnelle normale. Et, si l'on examine la situation collective par collectivité, il n'est pas rare de trouver des communes où deux tiers des contribuables ne paient pas une taxe d'habitation normale. Le maintien de cet immobilisme est financièrement et politiquement insupportable.

M. François Rochebloine. Tout à fait !

M. René Dosière. Alors on me dira que la population ne réagit pas violemment. Bien sûr, car en lui distribuant des calmants, qui coûtent d'ailleurs de plus en plus cher, on anesthésie les douleurs !

M. Edouard Landrain. On en aura bien besoin !

M. René Dosière. Mais lorsque l'on supprime les calmants les uns après les autres, comme on a voulu le faire ces dernières années, à ce moment la douleur réapparaît.

Je note que, pour la première fois depuis longtemps, nous sommes en présence d'un projet de budget qui ne comporte pas de dispositions concernant la fiscalité locale, sous réserve des amendements présentés par la commission des finances. Cette année de pause devrait vous conduire, monsieur le secrétaire d'Etat, à mettre en route la nécessaire réforme de la fiscalité locale au niveau de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle.

La taxe d'habitation, je vous le rappelle, est un impôt sur le logement et non sur le revenu. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Jacques Jegou. N'est-ce pas, monsieur Migaud !

M. René Dosièrè. Oh ! lorsqu'il a été question de changer cet impôt sur le logement en un impôt sur le revenu, nous n'avons pas trouvé beaucoup de soutien de ce côté de l'hémicycle !

M. Michel Bouvard. La TDR aurait ruiné les collectivités locales !

M. René Dosièrè. Toute modernisation du logement, ne serait-ce que l'installation d'une baignoire supplémentaire, se traduit donc par une fiscalité accrue, ce qui est choquant !

Par ailleurs, la taxe d'habitation est un impôt dégressif, c'est-à-dire que plus on gagne d'argent, moins la taxe est lourde. Pour un taux moyen de 1,8 %, elle représente 3 % du revenu imposable lorsque celui-ci est inférieur à 50 000 francs et 0,3 % lorsqu'il est supérieur à un million par an.

Enfin, c'est un impôt qui pénalise les logements sociaux, puisque la valeur locative du logement HLM est, en moyenne, plus élevée que celle des autres catégories de logement.

Pour remédier à ces difficultés, il a été procédé à une révision des valeurs locatives. J'ai eu l'honneur d'être le rapporteur de ce texte en 1990, mais il n'est toujours pas appliqué. Je voudrais connaître votre sentiment sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, tout en exprimant mes réserves, car la mise en application tardive de ce texte nécessiterait une actualisation des valeurs de location. J'ai, en outre, ressenti une certaine réticence lorsque le gouvernement précédent a manifesté son intention de revenir sur le mode de calcul novateur des logements sociaux prévu par ce texte.

La solution c'est, bien entendu, un impôt local sur le revenu. La généralisation de la CSG permet de reposer ce problème en des termes nouveaux. Quelles sont à ce sujet les intentions du Gouvernement ?

La taxe professionnelle, quant à elle, pose un problème d'assiette difficile à résoudre, car les différents intérêts professionnels ne sont pas d'accord sur ce que serait la bonne assiette. Est-il juste, cependant, que les assurances et les banques soient parmi les secteurs les moins imposés à la taxe professionnelle ? Aujourd'hui, l'assiette est telle que la taxe professionnelle est d'abord un impôt sur le capital, puisque 65 % de ses bases sont constitués par des immobilisations. Au début, ce fut un impôt sur le travail. C'est aujourd'hui un impôt sur le capital et je trouve que son assiette n'est peut-être pas aussi mauvaise que cela.

Reste le problème des exonérations. Si l'on soumettait à la taxe professionnelle toutes les catégories qui en sont exonérées, son assiette augmenterait de 20 %. Par ailleurs, ces exonérations ne sont pas toujours justifiées. Un chauffeur de taxi, par exemple, est exonéré de taxe professionnelle dès lors qu'il conduit personnellement son véhicule et s'il n'en a pas plus de deux. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement parce que, sous le régime de la patente, un cocher qui avait deux coches accrochés l'un à l'autre avec un seul cheval était exonéré, alors qu'il était imposé au-delà de deux coches. (*Sourires.*) On a remplacé le mot « coche » par le mot « taxi ». La multiplicité de semblables exonérations montre qu'il faut évoluer.

Enfin, le problème des taux et de la répartition des ressources de taxe professionnelle est lié au cadre étroit de perception. Il est possible d'avancer dans le cadre de l'intercommunalité, monsieur le secrétaire d'Etat, d'autant plus que 300 communes concentrent 50 % de la taxe professionnelle.

En jouant sur l'intercommunalité, on doit donc pouvoir améliorer la situation. Par ailleurs, avec les sommes versées au titre de la compensation, vous disposez d'une masse financière qui vous permettrait de faire de la péréquation.

En conclusion, j'attire votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le fait que leur poids économique et financier – 800 milliards de francs – fait aujourd'hui des collectivités locales des partenaires incontournables du Gouvernement. Veut-il relancer l'investissement public ? Mais ce sont les collectivités locales qui assurent les trois quarts de la maîtrise d'ouvrage ! Veut-il modérer la fiscalité ? Celle des collectivités locales – 450 milliards de francs, c'est-à-dire qu'un point représente 4,5 milliards de francs de plus – est aujourd'hui à un peu plus de 7 % du PIB, contre 3 % il y a vingt ans, et c'est souvent elle qui occasionne la hausse des prélèvements obligatoires ! Le Gouvernement veut-il développer l'emploi ? Les collectivités locales sont des employeurs importants – souvent les plus importants – qui créent régulièrement près de 18 000 emplois par an.

Devant cette force des collectivités, il apparaît que l'Etat ne peut plus aujourd'hui conduire seul la politique économique et financière du pays. Il doit y associer les collectivités locales dans le cadre d'un véritable partenariat pour lequel il faut naturellement trouver des modalités un peu nouvelles, peut-être semblables à celles qui existent en Suède notamment.

Quant au pacte républicain, il passe par un renouveau de la fiscalité locale et par la lutte contre l'exclusion de la vie civique que constitue le fait de ne pas payer d'impôts. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Monsieur le secrétaire d'Etat, ne disposant que de cinq minutes, je n'entrerai pas dans le détail de mesures que d'autres sur nos bancs auront d'ailleurs plus de compétences et de temps que moi pour analyser. Je voudrais néanmoins appeler votre attention et celle de tous mes collègues sur deux effets pervers de ce projet de budget. D'abord, il aura pour conséquence de désespérer les classes moyennes. Ensuite, il va décrédibiliser un peu plus l'Etat.

M. Jean-Pierre Brard. Ça commence où les classes moyennes ?

Mme Michèle Alliot-Marie. Je vais vous en parler, monsieur Brard ! Je suis toute prête à continuer avec vous les dialogues que nous avons l'habitude d'avoir.

M. Jean-Pierre Brard. Allons-y !

Mme Michèle Alliot-Marie. Donc, ce projet de budget désespère les classes moyennes. M. Strauss-Kahn tout à l'heure a nié qu'il les lamine. Je dis qu'il les désespère, car, au-delà des chiffres, qui sont contestés – vous essayez de réduire au maximum le nombre de ceux qui seront les victimes de vos mesures, mais après tout, c'est votre rôle ! –, ce projet de budget va à l'encontre de deux aspirations fondamentales des Français, notamment des classes moyennes.

La première de ces aspirations, c'est la sécurité. En effet, dans la période actuelle, et depuis plusieurs années déjà, du fait notamment du développement du chômage, mais également en raison d'une ambiance générale, les Français aspirent à la sécurité pour eux et pour leurs enfants. Or cette sécurité passe essentiellement par l'épargne, parce que c'est l'épargne qui permet de se

mettre à l'abri des effets d'un licenciement. C'est l'épargne qui permet de préparer sa retraite. C'est l'épargne, nous le savons bien, qui permet d'aider les enfants à s'installer ou de leur donner le coup de pouce nécessaire quand ils se trouvent en situation difficile ! Et cette épargne, elle n'est pas très importante, ce n'est pas celle que certains peuvent déplacer au-delà des frontières. C'est l'épargne de ces Français moyens qui va être visée par certaines de vos mesures.

M. Jean-Pierre Brard. Qui a réduit le taux du livret A ? C'est M. Arthuis !

Mme Michèle Alliot-Marie. Quant à la seconde aspiration des Français, nous l'avons trop oubliée depuis des années : c'est une aspiration à la promotion sociale. Si les classes moyennes nous ont permis d'avancer, si elles nous ont permis de nous adapter aux mutations de la société, c'est parce qu'elles portaient en elles-mêmes cette capacité d'avancer. Depuis trente ans, nous avons beaucoup avancé, la structure de notre société a changé grâce à la promotion sociale. Mais par quoi passe cette promotion sociale ? Essentiellement par la capacité de l'Etat à reconnaître les efforts faits par les uns ou les autres, qui se traduisent par ce supplément de revenus permettant de vivre mieux ou d'épargner dans la situation actuelle. Combien de fois avons-nous entendu, et combien de fois allons-nous encore entendre dans les semaines et les mois qui viennent, ces personnes, des jeunes en particulier, nous dire : « A quoi bon travailler davantage puisque, de toute façon, l'Etat nous prendra le supplément ? » Vous allez à la fois pénaliser et désespérer ceux qui font des efforts pour améliorer leur situation ou celle de leurs enfants. Mais, plus encore – c'est là un effet pervers qu'il ne faut pas négliger –, vous allez décourager de faire des efforts ceux qui pourraient nous apporter ce supplément dont nous avons tant besoin pour faire redémarrer notre économie.

Et qui cela va-t-il toucher ? Eh bien ! justement, ces classes moyennes, monsieur Brard, je vous accorde très volontiers que ce ne sont pas les plus démunis ou les exclus – ceux-là ne sont pas touchés, évidemment ! Mais, contrairement à ce que vous prétendez, ce ne sont pas les plus aisés, ce ne sont même pas ceux qui font partie de ces prétendues classes moyennes supérieures. Car ceux-là ont une certaine stabilité, une sécurité en raison de leurs revenus et la capacité d'échapper à tout cela ! Car, ne l'oubliez pas, il faut non seulement une capacité financière, mais également une certaine facilité à se déplacer, pour échapper à vos mesures. L'on y échappe de plusieurs façons, soit sur le plan juridique, soit tout simplement en allant à l'étranger parce que nous sommes en Europe et que c'est facile.

M. Jean-Pierre Brard. Vous avez l'esprit national !

Mme Michèle Alliot-Marie. Ceux qui auront la possibilité d'aller travailler ailleurs ou de placer leur argent ailleurs le feront !

M. François Rochebloine. Eh oui !

M. Jean-Pierre Brard. Et vous les encouragez !

Mme Michèle Alliot-Marie. Résultat : ce sont toujours les mêmes qui vont payer et, comme ils sont de moins en moins nombreux, ils paieront de plus en plus ! Voilà le principal effet pervers de ce projet de budget.

Ensuite, il décrédibilise un peu plus l'Etat. En effet, le Gouvernement incite les Français à mener certaines actions, à soutenir telle ou telle politique et, par là même, il engage la parole de l'Etat. Mais que se passe-t-il

ensuite ? Peut-on impunément inciter les Français à appuyer telle ou telle politique et mener ensuite une action exactement inverse ? Peut-on impunément inciter les Français à investir dans certaines activités,...

M. Gérard Fuchs. Quels Français ?

Mme Michèle Alliot-Marie. ... dans le département, d'outre-mer, la pêche ou les navires et revenir ensuite sur les mesures prises en leur disant que tout cela n'est pas possible ? Peut-on stimuler l'épargne sur certains produits bancaires ou d'assurance et revenir ensuite sur les mesures que l'on a prises en ce sens ?

Peut-on inciter à employer des personnes et, une fois qu'elles sont installées, qu'elles ont établi des liens avec les enfants, supprimer brusquement les incitations ?

M. Jean-Pierre Brard. Un Kleenex !

Mme Michèle Alliot-Marie. Peut-on annuler rétroactivement certaines mesures ?

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous l'avez fait !

Mme Michèle Alliot-Marie. Non ! Ces arrêts brutaux décrédibilisent l'Etat. Aujourd'hui, sa parole n'a plus de sens. Il fut un temps, pas très éloigné, où elle était une assurance, où la caution de l'Etat était la meilleure garantie qui puisse exister. Aujourd'hui, avec vous, l'Etat n'est plus crédible. Voilà une autre conséquence de ce projet de budget ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, nous venons d'entendre Cosette accusant M. Sautter, déguisé en Thénardier, certainement ! (*Sourires.*)

M. Edouard Landrain. Jean Valjean ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. Mais Mme Alliot-Marie eût été plus convaincante avec des arguments un peu plus solides. Je comprends son enthousiasme à défendre les privilégiés de la fortune qui ont fait du gras au détriment de l'ensemble de notre peuple et qui sont toujours plus boulimiques. Oser parler de la promotion sociale alors que vous avez augmenté comme jamais le nombre des chômeurs, je trouve, madame Alliot-Marie, qu'il ne faut pas manquer d'audace.

Mme Michèle Alliot-Marie. Mais vous saurez battre notre record, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Savez-vous comment on appelle dans certains beaux quartiers l'allocation de garde des enfants à domicile ? « L'allocation-vision » ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Edouard Landrain. C'est inventé, ça !

M. Jean-Pierre Brard. Nous en reparlerons au moment où ce point viendra en discussion. D'ailleurs, monsieur de Courson, c'est vrai que ça sert à payer certains de vos laquais (*Exclamations sur les mêmes bancs*) et ceux qu'emploient les familles que vous défendez, et non pas, vous le savez bien, à assurer la garde des enfants. Il y en a assez de vos abus de langage. Comment osez-vous parler, vous, de la défense de la famille et de la défense de l'épargne ? Qui a réduit le taux du livret A de l'épargne ? Vous, et M. Arthuis, l'année dernière.

M. Michel Bouvard. Et qui va le réduire à nouveau ? Vous.

M. Jean-Pierre Brard. M. Sautter s'est engagé, pas plus tard que la semaine dernière, à ne pas le faire, lui.

M. Christian Cabal. On verra !

Un gouvernement ne se juge pas à ses paroles, il s'apprécie à l'aune de ses actes, parmi lesquels le budget est essentiel.

M. Jean Ueberschlag. Il est mauvais.

M. Jean-Pierre Brard. Des signes apparaissent qui vont dans un sens positif. Cela a déjà été exposé par nos collègues et il n'y a que M. de Courson pour ne pas le voir. Mais il est vrai que M. de Courson est « a-historique ».

M. Charles de Courson. Trans-historique.

M. Jean-Pierre Brard. On ne sait pas s'il appartient à la préhistoire de l'époque moderne...

M. Charles de Courson. Non. Postmoderne !

M. Jean-Pierre Brard. ... tant il semble avoir oublié les événements les plus récents, ne serait-ce que le coup de pied aux fesses que la droite a pris le 1^{er} juin dernier. (*Rires.*)

M. Jean Ueberschlag. Et vous, vous n'avez pas digéré la chute du mur de Berlin.

M. Jean-Pierre Brard. Pourtant, je souhaite en venir à ce qui ne peut nous satisfaire, monsieur le secrétaire d'Etat, les dotations aux collectivités locales. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Un projet de loi de finances sans article sur les finances des collectivités ou les impôts locaux, voilà qui est un peu audacieux. Depuis plusieurs années, les coupes dans les dotations ont été colossales, grâce à vous, madame Alliot-Marie et, dans le même temps, les gouvernements de droite ont remis en cause des mécanismes de plafonnement, en particulier de la taxe d'habitation, qui résultait d'un amendement que nous avions fait voter en 1989 et qui bénéficiait aux familles modestes, que vous ne semblez pas beaucoup fréquenter. Il est vrai que, quand on parle de moyens, ou de moyennes, qualificatif que vous utilisez pour les familles, je ne suis pas sûr que nous ayons les mêmes définitions.

Mme Michèle Alliot-Marie. Nous n'avons pas beaucoup de définitions en commun.

M. Jean-Pierre Brard. A tout le moins, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvons-nous reconnaître que, cette année, il n'y a pas de coupes supplémentaires. Mais cela ne saurait nous satisfaire.

Le Gouvernement s'inscrit dans le cadre du pacte de stabilité qui n'a de stable, pour les collectivités territoriales, que le nom, qui n'a pas été un pacte mais, pour reprendre la formule de notre rapporteur général, un diktat,...

M. Charles de Courson. Il est pour.

M. Jean-Pierre Brard. ... du fait de l'évolution négative des dotations hors enveloppe.

Concrètement, elles ont été confrontées à des besoins nouveaux et accrus des populations, à cause de l'héritage, qui se traduit par des conditions de vie extraordinairement détériorées, lesquelles ont amené le gouvernement actuel à assurer dans de meilleures conditions le simple droit pour les enfants de se restaurer le midi, par exemple.

M. Jean-Jacques Jegou. Oh !

M. Charles de Courson. On l'a fait auparavant.

M. Edouard Landrain. Jean Valjean, bravo !

M. Jean-Pierre Brard. Mais bien sûr, monsieur de Courson, vous êtes fidèle à votre tradition. Vous avez toujours affamé les gens modestes. (*Rires.*)

Mme Michèle Alliot-Marie. Vous vous ridiculisez, monsieur Brard.

M. Jean Ueberschlag. On devrait supprimer les séances de nuit, elles ne réussissent pas à M. Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Confrontées à des besoins nouveaux et accrus des populations, les communes ont dû réduire leurs interventions, leurs investissements, ou augmenter les impôts. Sollicitées pour recruter des emplois jeunes, avec des dotations encore en baisse et des recettes de taxe professionnelle amputées par la conjoncture économique, elles devront, sauf recettes fiscales nouvelles, se réduire à des choix qui ne peuvent être bons : pour supprimer des activités, elles devront choisir entre l'important et l'essentiel.

A cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, nous souhaiterions savoir si vos services sont en mesure de chiffrer, pour les collectivités, les conséquences de la hausse des taux d'intérêt annoncée par le gouverneur de la Banque de France. J'imagine que vous-même regrettez aujourd'hui qu'il soit indépendant, tant il a une position contraire à l'intérêt national en ce qu'elle s'aligne uniquement sur les décisions de la Bundesbank.

La même question vaut évidemment pour les départements, les régions et les communes, qui sont le moteur de l'investissement. La commission des finances a adopté un amendement sur le relèvement du plancher de la taxe professionnelle, pour lequel nous bataillons depuis de nombreuses années. Bien qu'il s'agisse d'un impôt local, la recette, dans votre proposition, irait à l'Etat. Evidemment, nous ne pouvons l'accepter, même si cela doit doter partiellement un fonds de péréquation.

Par ailleurs, nous espérons vivement que le Gouvernement donnera son accord à mon amendement qui améliore le plafonnement de la taxe d'habitation.

M. le président. Monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je reconnais que j'ai dépassé un peu mon temps de parole. Je vais abréger. Mais vous reconnaîtrez avec moi que, après les propos antérieurs, il fallait bien réagir. (*Rires.*)

M. Charles de Courson. Quelle hypocrisie !

M. Jean Ueberschlag. Et quel verbiage !

M. Jean-Pierre Brard. Dans le même ordre d'idées, il faudrait plafonner la taxe foncière pour les plus modestes. Nous pensons ici aux bénéficiaires des minima sociaux, madame Alliot-Marie, minimum vieillesse, RMI, ou aux chômeurs en fin de droits, population que vous ignorez. Il ne s'agirait là que d'amélioration à la marge d'impôts qui posent en tout état de cause de graves problèmes de justice fiscale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, comptez-vous engager rapidement la réforme de la fiscalité locale ? Il s'agit là d'un chantier ambitieux, difficile, que les gouvernements précédents ne sont pas parvenus à mener à bien, mais, à notre sens, nécessaire et urgent : celui de l'équité fiscale à rétablir pour les contribuables, mais aussi pour les collectivités qui subissent des charges très différentes.

M. Michel Bouvard. Chiche ! Pour toutes !

M. Jean-Pierre Brard. Nous ne pouvons plus faire l'économie de péréquations réelles qui permettraient, en prenant en compte les critères sociaux, de répartir la richesse fiscale sans altérer globalement l'autonomie des collectivités territoriales, parce que autonomie ne peut être synonyme de reconnaissance de l'égoïsme des repus, et je sais que M. Bouvard est d'accord avec moi, et que, ensemble, en ce moment, nous pensons à Neuilly et à Courbevoie.

Enfin, dans un tout autre domaine, vous me permettez de regretter que, à aucun moment dans le projet de budget, ne soit envisagée l'utilisation du levier fiscal comme outil de protection de l'environnement. Dans ce domaine également, nous ferons des propositions. Il s'agit, là encore, d'un chantier à ouvrir et j'espère vivement que la première pierre en sera posée dès cette année.

Monsieur le secrétaire d'Etat, depuis que ce nouveau gouvernement est en place, il y a une chose nouvelle qui se passe ici – et ce ne sont pas mes collègues de l'opposition qui me démentiront : le Parlement peut véritablement participer à l'élaboration des textes, comme on l'a vu pour le texte sur l'emploi des jeunes, puisque des amendements qu'ils ont déposés, eux, membres de l'opposition, ont été pris en compte. Ce que nous pouvons souhaiter, c'est qu'il en aille de même pour le projet de loi de finances.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

A la demande de la commission des finances, la séance de demain matin commencera à neuf heures trente.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 14 octobre 1997, de M. le Premier ministre, en application de l'article 120 de la loi de finances pour 1992 (n° 91-1322 du 30 décembre 1991) un rapport sur les conditions de mise en œuvre de l'agrément en faveur des investissements réalisés dans certains secteurs économiques des départements et des territoires d'outre-mer en 1996.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 15 octobre 1997, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie de la loi de finances pour 1998, n° 230 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE

*Questions écrites auxquelles une réponse doit être apportée
au plus tard le jeudi 23 octobre 1997*

Nos 631 de M. Noël Mamère ; 817 de M. Dominique Baudis ; 948 de M. Henri Cuq ; 998 de M. Jean-Louis Masson ; 1234 de M. Jacques Blanc ; 1290 de Mme Dominique Gillot ; 1322 de Mme Odette Trupin ; 1436 de M. Jacques Blanc ; 1504 de M. Olivier de Chazeaux ; 1546 de M. Alain Rodet ; 1558 de M. Jean-Yves Le Déaut ; 1561 de M. Jacques Guyard ; 1569 de M. Claude Evin ; 1581 de M. Didier Chouat ; 1588 de M. Christian Bataille ; 1915 de M. Bernard Birsinger ; 1993 de M. Jean-Claude Guibal ; 2118 de M. Denis Jacquat.

